

**RAPPORT FINANCIER 2016 GROUPE
GRAINES VOLTZ POUR LES COMPTES
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

Sommaire

- I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2016
 1. Rapport de présentation des comptes
 2. Comptes Annuels
 3. Dossier de gestion

- II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux

- III. Comptes Consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2016.
 1. Etats de synthèse
 2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS
 3. Evènements de l'exercice
 4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière

- IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

- V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2017 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés. Exercice clos le 30 septembre 2016
 1. Informations générales
 2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes
 3. Filiales et participations
 4. Aspects juridiques
 5. Autres aspects juridiques
 6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle
 7. Autres informations
 8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société
 9. Les Risques
 10. Autres propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale
 11. Attestation du dirigeant

- VI. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle Interne mises en place par la société (Article L. 225-37 du Code de Commerce) Exercice clos le 30 septembre 2016
1. Préambule
 2. Gestion des principaux facteurs de risques
 3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne
- VII. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Graines Voltz S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2016
- VIII. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2016

1. Rapport de présentation des comptes.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	54 836 715
Chiffre d'affaires	75 078 703
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 886 516

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COLMAR Cedex
Le 09/12/2016

FRITZINGER Fredy
Expert-Comptable

2. Comptes Annuels

a. Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2016	Net 30/09/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	793 350	694 265	99 084	151 005
Fonds commercial (1)	2 122 568		2 122 568	2 988 059
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	308 145	3 094	305 050	305 050
Constructions	4 409 962	1 621 361	2 788 600	3 063 902
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 814 531	1 621 220	193 312	366 574
Autres immobilisations corporelles	3 060 969	2 200 445	860 524	813 949
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	8 212 656	578 904	7 633 752	10 102 016
Créances rattachées aux participations	1 519 150	1 362 532	156 618	1 077 209
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	394 538		394 538	393 110
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 635 870	8 081 822	14 554 048	19 260 875
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	255 381		255 381	243 320
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 909 379	2 893 260	9 016 119	10 811 330
Avances et acomptes versés sur commandes	37 495		37 495	21 911
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	27 025 856	8 778 050	18 247 806	18 884 699
Autres créances	6 287 606	23 923	6 263 683	2 417 393
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 953 192	45 879	1 907 313	1 610 139
Disponibilités	3 285 571		3 285 571	4 837 572
Charges constatées d'avance (3)	637 930		637 930	405 673
TOTAL ACTIF CIRCULANT	51 392 410	11 741 113	39 651 298	39 232 037
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	631 369		631 369	467 953
TOTAL GENERAL	74 659 649	19 822 934	54 836 715	58 960 866
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			12 145 684	6 708 823

b. Bilan Passif

	30/09/2016	30/09/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 370 000	1 370 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	812 014	812 014
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	137 000	137 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 424 920	20 095 927
Report à nouveau	-54 303	-54 303
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 886 516	4 328 993
Subventions d'investissement	333 121	377 575
Provisions réglementées	47 358	68 380
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 956 626	27 135 586
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	706 369	735 553
Provisions pour charges	542 420	488 005
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 248 789	1 223 558
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 331 232	15 634 731
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 515	701 305
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 188 335	10 239 076
Dettes fiscales et sociales	2 784 498	3 636 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	247 752	321 502
Produits constatés d'avance (1)	22 032	30 000
TOTAL DETTES	23 580 366	30 563 055
Ecarts de conversion passif	50 934	38 668
TOTAL GENERAL	54 836 715	58 960 867
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 152 035	9 666 225
(1) Dont à moins d'un an (a)	16 428 331	20 896 830
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 725 040	3 400 948
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

c. Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2016	30/09/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	59 189 923	14 972 336	74 162 259	73 737 097
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	637 618	278 826	916 444	1 005 477
Chiffre d'affaires net	59 827 541	15 251 162	75 078 703	74 742 574
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			9 204	5 330
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 509 367	2 163 284
Autres produits			2 618 250	2 643 736
Total produits d'exploitation (I)			81 215 524	79 554 924
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			44 968 029	46 868 671
Variations de stock			303 952	-1 567 175
Achats de matières premières et autres approvisionnements			307 127	342 968
Variations de stock			-12 061	-40 830
Autres achats et charges externes (a)			9 441 528	9 312 594
Impôts, taxes et versements assimilés			701 299	836 807
Salaires et traitements			9 005 359	8 732 712
Charges sociales			3 634 640	3 537 406
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			855 962	912 880
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 906 652	3 061 997
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			89 415	217 600
Autres charges			3 952 729	3 245 024
Total charges d'exploitation (II)			80 154 632	75 460 654
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 060 891	4 094 269
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			2 017 659	2 387 290
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			586 309	564 177
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 048 882	359 611
Différences positives de change			19 891	42 843
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 672 742	3 353 921
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 220 928	2 345 736
Intérêts et charges assimilées (4)			365 652	478 347
Différences négatives de change			26 695	120 943
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			15 772	
Total charges financières (VI)			1 629 047	2 945 026
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 043 695	408 894
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			4 104 586	4 503 164

	30/09/2016	30/09/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 780	616
Sur opérations en capital	2 664 345	884 753
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	31 362	27 044
Total produits exceptionnels (VII)	2 699 487	912 413
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 946	287
Sur opérations en capital	4 375 987	50 660
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	340	13 549
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 385 274	64 495
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 685 787	847 918
Participation des salariés aux résultats (IX)		272 653
Impôts sur les bénéfices (X)	-467 717	749 436
Total des produits (I+III+V+VII)	88 587 752	83 821 258
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	85 701 236	79 492 265
BENEFICE OU PERTE	2 886 516	4 328 993
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	3 780	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

d. Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 54 836 715 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 886 516 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation des créances et des comptes courants : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements :
non amortissable
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont été évalués au prix moyen pondéré, augmenté des frais de transport liés à l'achat, des frais de manutention et diminué des escomptes obtenus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 199 631 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 151 218 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

e. Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 0.58 % et une légère augmentation de notre marge commerciale.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra-groupe diminue de 0.54%.

Le résultat net s'établit à 2 886 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 061 k€ contre 4 094 k€ l'exercice précédent soit une diminution de 74.09 %.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- Une augmentation de la charge nette des clients douteux de 1 489 k€.
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation de stock de 760 k€.
- Une augmentation des frais de personnel de 240 k€.
- Une augmentation des honoraires et des commissions versées de 160 k€.
- Une augmentation de la charge de loyers immobiliers de 129 k€.
- Une augmentation des frais de séminaires de 118 k€.
- Une augmentation des frais de sous-traitance de 63 k€.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 4 104 k€ en diminution de 8.85 %.

La société Graines Voltz a cédé le 30 juin 2016 la totalité des titres de participation qu'elle détenait de la société Brard Graines, de la société Bigler et de la société Hormalys.

La société a cédé à la société ECONSEEDS B.V la branche d'activité de production et de commercialisation de semences de fleurs , branche nommée "BERTRAND" en date du 30 septembre 2016 ainsi que le stock de marchandises attaché à la branche.

Le contrat d'exclusivité avec ZERAIM n'a pas été reconduit ; la société Graines Voltz a sorti du compte "fonds commercial" ce contrat pour 379 950 €.

La société Graines Voltz a arrêté l'activité PLANTE EXPRESS ; elle a sorti du compte "Fichier client Plante Express" ce fichier pour 98 490 €.

La société Graines Voltz a comptabilisé en déduction du poste "impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2016 un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de 2015. Ce crédit d'impôt s'élève à 901 k€ et a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour les CIR des années précédentes.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les années allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de CIR pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous-traitance ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz a contesté cette décision et était confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'avait été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015. Le risque constituait un passif éventuel à hauteur de 1 291 k€ qui faisait l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels au 30 septembre 2015. Au cours du deuxième semestre 2016, la société Graines Voltz a obtenu la notification définitive du contrôle fiscal suite à sa contestation. Il en résulte, qu'une partie des dépenses de personnel ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'administration fiscale. Ainsi, l'impact définitif du redressement fiscal s'élève dans les comptes au 30 septembre 2016 à - 92 k€ comptabilisé dans le poste impôt sur les sociétés.

Compte-tenu des remarques faites par l'administration fiscale sur les dépenses de personnel ayant servies de base de calcul des CIR, la société Graines Voltz a déposé une déclaration rectificative du CIR au titre de l'année 2014. L'impact sur le résultat au 30 septembre 2016 s'élève à - 44 k€.

Compte-tenu des éléments mentionnés ci-dessus, la société n'a plus de passif éventuel au 30 septembre 2016 lié au contrôle fiscal.

f. Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 988 059		865 491	2 122 568
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	780 949	16 000	3 599	793 350
Immobilisations incorporelles	3 769 008	16 000	869 090	2 915 918
- Terrains	308 145			308 145
- Constructions sur sol propre	4 409 962			4 409 962
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 462 423	33 401	681 292	1 814 531
- Installations générales, agencements aménagements divers	616 132		3 777	612 355
- Matériel de transport	1 707 613	349 392	446 541	1 610 464
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	792 276	134 530	88 656	838 150
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 296 551	517 323	1 220 266	9 593 607
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	13 932 854	4 914	4 205 961	9 731 806
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	393 110	5 000	3 572	394 538
Immobilisations financières	14 325 966	9 914	4 209 534	10 126 345
ACTIF IMMOBILISE	28 391 524	543 237	6 298 890	22 635 870

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 000	517 323	9 914	543 237
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	16 000	517 323	9 914	543 237
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	869 090	1 220 266	4 209 534	6 298 890
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	869 090	1 220 266	4 209 534	6 298 891

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	470 238			470 238
Mali de fusion	1 652 330			1 652 330
Total	2 122 568			2 122 568

Ces éléments correspondent à :

1) des rachats de divers fichiers clients pour 470 238 €.

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne sont pas dépréciés dans la mesure où l'activité de la société génère des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) le mali de fusion est réparti entre les sociétés Plan Ornemental et Hortimar de la manière suivante :

Plan Ornemental : 1 246 909 €

Hortimar : 405 421 €

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en fonction de la situation financière et des perspectives d'évolution, est inférieure à la valeur d'actif.

La valeur d'utilité des titres est évaluée soit:

- en fonction la quote-part de situation nette détenue,

- selon la méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés. Le multiple ainsi défini s'applique au résultat net auquel se rajoute la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture ou dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 80 k€ et une reprise de provision a été constatée pour un montant de 991 k€ portant ainsi le montant des dépréciations à 579 k€ à la clôture de l'exercice.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	403	100,00	2 631	2 631			10 522	1 450	1 600
SAS SAULAIS	245	804	100,00	4 000	4 000			5 647	328	300
IBERIA SEEDS	6	-301	100,00	6				356	5	
GV TURQUIE	495	-462	100,00	13		510		814	64	
GV EGYPTE			99,00	26		1 010				
TOPSEM	95	450	68,00	67		-7		3 895	154	
SEMAPRO	9	277	100,00	9	9			5 043	116	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
PHYTOSEM	107	470	39,09	193	193			1 314	79	
LES GAZONS DE FRANCE	661	812	50,00	1 267	800			7 221	-296	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	629 943	67 921	3 599	694 265
Immobilisations incorporelles	629 943	67 921	3 599	694 265
- Terrains	3 094			3 094
- Constructions sur sol propre	1 346 060	275 301		1 621 361
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 095 849	126 014	600 644	1 621 220
- Installations générales, agencements aménagements divers	521 133	23 909	3 777	541 264
- Matériel de transport	1 100 565	305 255	396 043	1 009 778
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	680 375	57 562	88 534	649 404
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 747 077	788 041	1 088 997	5 446 120
ACTIF IMMOBILISE	6 377 020	855 962	1 092 596	6 140 386

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 35 865 080 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 519 150		1 519 150
Prêts			
Autres	394 538		394 538
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 025 856	14 880 172	12 145 684
Autres	6 287 606	6 287 606	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	637 930	637 930	
Total	35 865 080	21 805 708	14 059 372
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les créances des filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 148 418 €.

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 482 296 € et des écarts de conversion passifs pour 28 787 €.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	33 406
RABAIS.REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	45 481
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	151 948
PRODUITS A RECEVOIR. DIVERS	2 498
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	14 109
Total	247 442

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 753 629	589 559	1 401 752	1 941 436
Stocks	1 402 001	2 893 260	1 402 001	2 893 260
Créances et Valeurs mobilières	6 661 970	4 013 392	1 827 509	8 847 853
Total	10 817 600	7 496 211	4 631 262	13 682 549
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		6 906 652	3 050 333	
Financières		589 559	1 580 929	
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 2 893 260 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 8 801 974 euros.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert comptable.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 617 866 € au 30/09/2016 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (7 fois)
- caution hypothécaire (2 fois)
- cession de créances (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 564 354 €.

La charge nette du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 2 728 928 € contre 1 239 160 € l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par le provisionnement de risques de non-recouvrement spécifiques à certains pays d'exportation pour 2 856 k€, suite à une analyse menée par la Direction de la société Graines Voltz.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 370 000,00 euros décomposé en 1 370 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/03/2016.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-54 303
Résultat de l'exercice précédent	4 328 993
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	4 274 690
Affectations aux réserves	4 328 993
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-54 303
Total des affectations	4 274 690

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2015	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2016
Capital	1 370 000				1 370 000
Primes d'émission	812 014				812 014
Réserve légale	137 000				137 000
Réserves générales	20 095 927	4 328 993	4 328 993		24 424 920
Report à Nouveau	-54 303				-54 303
Résultat de l'exercice	4 328 993	-4 328 993	2 886 516	4 328 993	2 886 516
Subvention d'investissement	377 575			44 454	333 121
Provisions réglementées	68 380		340	21 362	47 358
Total Capitaux Propres	27 135 585		7 215 849	4 394 808	29 956 626

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	68 380	340	21 362	47 358
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	68 380	340	21 362	47 358
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		340	21 362	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	257 600	35 000	57 500	160 100	75 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	467 953	631 369	467 953		631 369
Pensions et obligations similaires	488 005	54 415			542 420
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	10 000		10 000		
Total	1 223 558	720 784	535 453	160 100	1 248 789
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		89 415	217 600		
Financières		631 369	467 953		
Exceptionnelles			10 000		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 580 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6 725 040	6 725 040		
- à plus de 1 an à l'origine	9 606 192	2 454 157	5 634 399	1 517 636
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 188 335	4 188 335		
Dettes fiscales et sociales	2 784 498	2 784 498		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	254 267	254 267		
Produits constatés d'avance	22 032	22 032		
Total	23 580 366	16 428 331	5 634 399	1 517 636
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 623 844			
(**) Dont envers les associés	6 515			

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 9 736 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 655 €.

Le poste "autres clients créditeurs étrangers", compris dans les autres dettes, d'un montant de 156 618 € concerne uniquement la filiale Graines Voltz Egypte ; cette créance a été convertie sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 12 412 €.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec nos filiales en Algérie, Turquie, Maroc et Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 245 794	4 245 794	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	4 245 794	4 245 794	

Les emprunts à moyen terme (5 ans et 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables (constitués d'un « indice » correspondant soit à l'Euribor 1 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.74 % soit à l'Euribor 3 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.90 % ou 1.3% l'an), soit fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (5 ans et 7 ans) se chiffre à 6 962 267 € à la clôture de l'exercice.

Un emprunt à long terme (15 ans) a été mis en place pour le financement de nos locaux à Brain sur l'Authion en janvier 2011. Le taux d'intérêt est variable constitué d'un indice correspondant à l'Euribor 3 mois majoré d'une marge fixe de 0.90 % l'an.

Le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 626 815 € au 30 septembre 2016.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2016 est de 4 245 794 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2016.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	581 028
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	17 110
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	8 944
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	574 928
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	446 534
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	235 720
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	183 079
ETAT CHARGES A PAYER	349 051
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A PAYER	21 060
CHARGES A PAYER DIVERS	65 382
Total	2 482 835

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	8 211 387	1 269
Créances rattachées à des participations	1 519 150	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations	9 730 537	1 269
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	5 915 467	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	5 915 467	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	6 515	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	857 917	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	156 618	
Total Dettes	1 021 050	

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

Actions propres

En compte 5021 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 93 351
- En valeur : 1 763 600 € (brut)

Les actions propres détenues le sont en contrepartie de plans de stocks options. Il existe deux plans de stocks options en cours. Les actions ont été attribuées pour les deux plans au prix de 20.07 € chacune. Le cours de l'action au 30 septembre 2016, étant inférieur au prix d'attribution, la probabilité d'exercice est nulle. Aussi, une provision pour dépréciation d'un montant de 45 879 € a été constituée au 30 septembre 2016.

En compte 5022 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 11 915
- En valeur : 189 591 € (brut)

Ces actions propres ont été acquises en vue de les attribuer à un plan déterminé.

Au 30 septembre 2016, la valeur boursière de ces actions s'élève à 225 313 € pour une valeur comptable de 189 591 €. Le montant de la plus-value s'élève à 35 722 €.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	637 930		
Total	637 930		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	22 032		
Total	22 032		

g. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2016
Ventes de marchandises	74 162 259
Prestations de services	916 444
TOTAL	75 078 703

Répartition par marché géographique

	30/09/2016
France	59 827 541
Etranger	15 251 162
TOTAL	75 078 703

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 60 388 195 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 82 739 euros

Résultat financier

	30/09/2016	30/09/2015
Produits financiers de participation	2 017 659	2 387 290
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	586 309	564 177
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 048 882	359 611
Différences positives de change	19 891	42 843
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	4 672 742	3 353 921
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 220 928	2 345 736
Intérêts et charges assimilées	365 652	478 347
Différences négatives de change	26 695	120 943
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 772	
Total des charges financières	1 629 047	2 945 026
Résultat financier	3 043 695	408 894

Parties liées

Le montant des produits de participations des sociétés liées s'élève à 1 960 000 € au 30 septembre 2016.

Le montant des produits d'intérêts sur compte courant des filiales s'élève à 57 659 € au 30 septembre 2016.

Le montant des charges d'intérêts sur compte courant des filiales s'élève à 6 472 € au 30 septembre 2016.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

La société Graines Voltz a cédé à la société ECONSEEDS B.V une branche d'activité de production et de commercialisation de semences de fleurs, branche nommée "BERTRAND" en date du 30 septembre 2016. Le prix de cession a été porté en produit exceptionnel.

La société Graines Voltz a cédé le 30 juin 2016 la totalité des titres de participation qu'elle détenait de la société Brard Graines, de la société Bigler et de la société Hormalys. Le prix de cession a été porté en produit exceptionnel.

Pour ces opérations, le montant total du prix de cession s'est élevé à 2 461 k€ et la valeur nette comptable était de 2 818 k€.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	4 104 586	-477 650	4 382 605
+ Résultat exceptionnel	-1 685 787	-189 699	-1 496 088
- Participations des salariés			
Résultat comptable	2 219 168	-667 348	2 886 516

Le CICE a été imputé au niveau des "impôts" se rapportant au résultat courant.

La contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés a été imputée au niveau des "impôts" se rapportant au résultat courant.

Le CIR redressé fiscalement d'un montant de 88 633 € et la rectification du CIR de l'année 2014 d'un montant de 44 708 € ont été imputés au niveau des "impôts" se rapportant au résultat courant.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 452 156 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	47 358
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
Subvention d'investissement à réintégrer au résultat	333 121
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	380 479
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	1 736 946
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	1 736 946
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	452 156
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

h. Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 191 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	75	
Agents de maîtrise et techniciens	36	
Employés	69	
Ouvriers	11	
Total	191	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 272 897 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement des titres de participations	1 618 979
Gage espèces	1 550 000
Caution	1 460 000
Avals et cautions	4 628 979
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque	4 000 000
Autres engagements donnés	4 000 000
Total	8 628 979
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	3 010 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le nantissement des titres de participation (montant garanti dans la limite de la créance restant due) est au profit des banques à hauteur de 1 619 k€, il concerne:

- les titres de la société SAULAIS pour 1 280 k€,
- les titres de la société LES GAZONS DE FRANCE pour 339 k€.

L'hypothèque de 4 000 k€ porte sur le nouveau bâtiment situé à Brain sur l'Authion.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 599 915 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 542 420 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 57 495 euros

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2016. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 0.8 % au 30 septembre 2016.

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2016 à 599 915 €. La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 57 495 € au 30 septembre 2016.

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2016 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 54 415 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique "dotation aux provisions pour charges d'exploitation".

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

i. Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
Nombre d'actions ordinaires	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	63 802 304,00	68 316 494,00	73 114 848,84	74 742 573,99	75 078 703,22
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 916 661,00	7 380 876,00	7 609 459,51	9 473 384,43	6 143 919,67
Impôts sur les bénéfices	1 399 935,00	1 367 436,00	-1 108 932,00	749 436,00	-467 717,00
Participation des salariés	367 250,00	376 030,00	74 286,00	272 653,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 956 650,00	3 881 587,00	4 594 643,27	4 328 993,35	2 886 516,00
Résultat distribué	876 800,00				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	3,03	4,11	6,31	6,17	4,83
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	2,89	2,83	3,35	3,16	2,11
Dividende distribué	0,64				
Personnel					
Effectif salariés	183	184	215	196	191
Montant de la masse salariale	7 668 506,00	7 801 289,00	8 643 052,36	8 732 712,02	9 005 358,92
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 038 365,00	3 237 621,00	3 467 306,46	3 537 406,31	3 634 640,47

3. Dossier de gestion

a. Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2016	%	30/09/2015	%
Ventes de marchandises	74 162 259	100,00	73 737 097	100,00
Achats de marchandises	44 968 029	60,63	46 868 671	63,56
Variation stocks de marchandises	303 952	0,41	-1 567 175	-2,13
Marge commerciale	28 890 278	38,96	28 435 601	38,56
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	916 444	100,00	1 005 477	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	916 444	100,00	1 005 477	100,00
Achats matières et consommables	307 127	33,51	342 968	34,11
Variation stocks de matières	-12 061	-1,32	-40 830	-4,06
Sous-Traitance				
Marge de production	621 378	67,80	703 339	69,95
ACTIVITE	75 078 703	100,00	74 742 574	100,00
MARGE GLOBALE	29 511 656	39,31	29 138 940	38,99
Autres achats et charges externes	9 441 528	12,58	9 312 594	12,46
VALEUR AJOUTEE	20 070 128	26,73	19 826 346	26,53
Subventions d'exploitation	9 204	0,01	5 330	0,01
Impôts & taxes	701 299	0,93	836 807	1,12
Salaires	9 005 359	11,99	8 732 712	11,68
Charges sur salaires	3 634 640	4,84	3 537 406	4,73
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 738 033	8,97	6 724 751	9,00
Autres produits , Reprise amortissements	6 127 617	8,16	4 807 020	6,43
Autres Charges	3 952 729	5,26	3 245 024	4,34
Dotations amortissements et provisions	7 852 029	10,46	4 192 477	5,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 060 891	1,41	4 094 269	5,48
Opérations en commun				
Produits financiers	4 672 742	6,22	3 353 921	4,49
Charges financières	1 629 047	2,17	2 945 026	3,94
Résultat financier	3 043 695	4,05	408 894	0,55
RESULTAT COURANT	4 104 586	5,47	4 503 164	6,02
Produits exceptionnels	2 699 487	3,60	912 413	1,22
Charges exceptionnelles	4 385 274	5,84	64 495	0,09
Résultat exceptionnel	-1 685 787	-2,25	847 918	1,13
Impôts sur les bénéfices et participation	-467 717	-0,62	1 022 089	1,37
RESULTAT NET	2 886 516	3,84	4 328 993	5,79

b. Tableau de Financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	8 323 279	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	8 323 279	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	3 450 200	
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail		
Subventions d'investissement		
Total des ressources	11 773 478	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		694 790
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		543 237
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		2 627 591
Total des emplois		3 865 618
Variation du fonds de roulement net global	7 907 860	

	30/09/2016	30/09/2015	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	12 164 760	12 456 651		291 891
Avances et acomptes versés sur commandes	37 495	21 911	15 584	
Comptes clients, comptes rattachés	27 025 856	25 297 689	1 728 167	
Autres créances	6 287 606	2 441 317	3 846 289	
Comptes de régularisation	1 269 299	873 626	395 673	
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	4 188 335	10 239 076	6 050 741	
Dettes fiscales et sociales	2 784 498	3 636 441	851 942	
Autres dettes	247 752	321 502	73 750	
Comptes de Régularisation	72 966	68 668		4 299
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			12 665 956	
Variation de la trésorerie active	5 238 763	6 672 767		1 434 004
Variations de la trésorerie passive	6 725 040	3 400 948		3 324 092
Variation nette de trésorerie				4 758 096
Variation du fonds de roulement net global			7 907 861	

c. Tableau des flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	1 060 891
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	906 954
= Résultat brut d'exploitation	1 967 845
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	1 783 150
- Variation des créances d'exploitation	643 521
+ Variation des dettes d'exploitation	-7 288 393
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-2 893 876
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-408 119
+ Produits financiers	2 623 859
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	467 717
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-8 946
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	3 780
- Variation des autres créances liées à l'activité	-2 017 423
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	149 096
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-2 083 912
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-543 237
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	2 619 892
+ Réduction d'immobilisations financières	830 308
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-2 083 336
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	823 627
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire	
- Réduction de capital et versements aux associés	-694 790
- Dividendes versés	
+ Emissions d'emprunts	
- Remboursements d'emprunts	-2 623 844
+ Subventions d'investissements reçues	
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 318 634
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	
	-4 578 919
+ Trésorerie d'ouverture	3 046 763
= Trésorerie de clôture	-1 532 156

II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 60033 Schilligheim
67013 Strasbourg Cedex
France



RSM Sogex
50, avenue d'Alsace
68000 Colmar

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Capital social : € 1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Graines Voltz S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Règles et principes comptables

Les notes « Stocks » et « Créances » incluses dans les paragraphes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan - Dépréciation des actifs » et la note « Engagements de retraite » incluse dans le paragraphe « Autres informations » de l'annexe, exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks, des créances d'exploitation et la comptabilisation des engagements en faveur du personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2016 s'établit à 7.633.752 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » incluse dans le paragraphe « Notes sur le bilan » de l'annexe des comptes.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil

d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg, le 17 février 2017

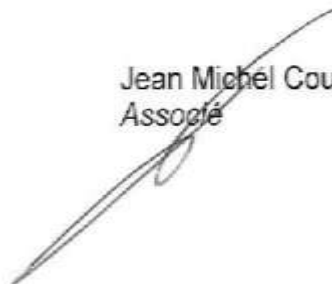
Colmar, le 17 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM Sogex



Olivier Frank
Associé



Jean Michel Couchot
Associé

III. Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2016

1. Etats de synthèse

a. Compte de résultat au 30 Septembre 2016

En EUR	Note	30/09/2016	30/09/2015
Chiffre d'affaires	1	83 837 957	83 528 473
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-42 949 879	-43 480 143
Charges de personnel	2	-16 291 386	-16 204 867
Charges externes		-10 757 713	-10 808 987
Impôts et taxes	3	-1 056 260	-1 140 543
Dotations aux amortissements		-1 804 427	-2 445 189
Dotations aux provisions	4	-4 240 990	-1 827 659
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		44 429	47 738
Autres produits et charges d'exploitation	5	-557 050	-473 323
Résultat opérationnel courant		6 224 681	7 195 500
Autres produits et charges opérationnels	6	-1 178 082	409 896
Résultat opérationnel		5 046 599	7 605 396
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	7	-520 250	-669 111
Coût de l'endettement financier net		-520 250	-669 111
Autres produits et charges financiers	8	-11 436	-71 370
Charge d'impôt	9	-1 931 273	-2 438 564
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	22 980	-92 923
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		2 606 620	4 333 949
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		2 606 620	4 333 428
Part du groupe		2 819 107	4 259 782
Intérêts minoritaires		-212 486	73 646
Résultat net de base par action	10	2,22	3,11
Résultat net dilué par action	10	2,06	2,90

b. Résultat global au 30 Septembre 2016

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net	2 606 620	4 333 428
Ecart de conversion	(23 244)	(41 419)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	(95 374)	24 613
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts	5 686	(8 475)
Autres éléments du résultat global	(112 932)	(25 281)
Résultat global	2 493 688	4 308 147

c. Etat de situation financière consolidée au 30 Septembre 2016

Actif

Actif en EUR	Note	30/09/2016	30/09/2015 Retraité (1)	30/09/2014 Retraité (1)
Goodwill	11	7 413 943	8 674 846	9 116 846
Autres Immobilisations Incorporelles	12	750 852	1 695 967	1 668 652
Immobilisations Corporelles	13	5 499 446	7 558 439	8 237 946
Immeubles de placement				
Participations entreprises associés	14	469 653	996 540	872 285
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs financiers	14	610 653	1 170 063	1 089 799
Autres actifs non courants				
Actifs d'impôts non-courants	9	1 689 592	1 903 668	2 258 302
Actifs non courants		16 434 139	21 999 523	23 243 830
Stocks et en-cours	15	11 055 774	13 656 546	14 550 142
Clients et comptes rattachés	16	22 230 832	26 862 636	27 874 438
Autres actifs courants	16	3 890 251	2 077 902	1 702 927
Actifs d'impôts courants	9	3 728 054	1 525 060	2 827 302
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	4 875 670	5 339 827	5 293 888
Actifs courants		45 780 581	49 461 973	52 248 697
Total Actif		62 214 720	71 461 496	75 492 527

(1) Les détails de ce retraitement liés à une correction d'erreur sont exposés au paragraphe 2.7

Passif

Passif	Note	30/09/2016	30/09/2015 Retraité (1)	30/09/2014 Retraité (1)
Capital émis	22	1 370 000	1 370 000	1 370 000
Réserves		29 311 463	25 189 963	20 397 852
Titres en auto-contrôle		-2 296 211	-2 178 954	-2 178 954
Résultat de l'exercice		2 819 107	4 259 785	4 774 834
Participations ne donnant pas le contrôle		-133 299	76 371	22 437
Capitaux propres		31 071 060	28 717 165	24 386 169
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	18	7 592 356	11 756 378	11 585 802
Passifs d'impôts non-courants	9	1 977 412	1 085 866	864 698
Provisions à long terme	19	723 495	638 542	728 976
Autres passifs non courants				
Passifs non courants		10 293 263	13 480 786	13 179 476
Fournisseurs et comptes rattachés	20	3 878 552	11 814 266	9 734 053
Emprunts à court terme	18	6 779 886	6 131 143	16 663 597
Emprunts et dettes financières	18	5 172 435	5 492 295	5 473 254
Passifs d'impôts courant	20	122 703	50 323	143 395
Provisions à court terme	19	930 612	862 761	437 782
Autres passifs courants	20	3 966 208	4 912 757	5 474 800
Passifs courants		20 850 396	29 263 545	37 926 882
Total Passif		62 214 720	71 461 496	75 492 527

(1) Les détails de ce retraitement liés à une correction d'erreur sont exposés au paragraphe 2.7

d. Tableau de variation des capitaux propres au 30 Septembre 2016

Composition des capitaux propres en milliers d'euros

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats retraité (1)	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette retraité (1)	Situation nette Groupe (retraité)	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres 30/09/2014	1 370	23 088	-72	24 386	24 363	23
Correction des A nouveaux 01/10/2014 (1)						
Changement de méthode IFRIC 21						
Variation de capital		60		59	59	
Affectation en réserves						
Paiement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N-1		4 333		4 333	4 260	74
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-18	-41	-59	-40	-20
Ecart sur les régimes à prestations définies			25	25	25	
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		-28		-28	-28	
Autres variations						
Capitaux propres 30/09/2015	1 370	27 435	-88	28 717	28 639	77
Correction des A nouveaux						
Changement de méthode IFRIC 21		2		2	2	
Variation de capital		73	-17	56	56	
Affectation en réserves		-1	1			
Paiement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus		-189		-189	-189	
Distributions de dividendes						
Résultat net N		2 607		2 607	2 819	-212
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-2	-21	-23	-16	-7
Ecart sur les régimes à prestations définies			-95	-95	-95	
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		25	-25	0	-10	10
Autres variations		-3		-3	-1	-1
Capitaux propres au 30/09/2016	1 370	29 947	-246	31 071	31 204	-133

(1) Les détails de ce retraitement liés à une correction d'erreur sont exposés au paragraphe 2.7

e. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2016

Tableau de flux en milliers d'euros

En K - EUR	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net consolidé	2 607	4 333
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 467	2 394
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-522	
Autres produits et charges calculés		
Plus et moins-values de cession	678	-443
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-23	93
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 207	6 377
Coût de l'endettement financier net	446	357
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 931	2 429
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 584	9 163
Impôts versé	- 2 815	-694
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-4 229	2 484
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 540	10 853
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 066	-834
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	382	517
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	2 261	
Incidence des variations de périmètre	-380	-548
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		15
Variation des prêts et avances consentis	-143	101
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		366
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 054	-383
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>		
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>		
Rachats et reventes d'actions propres	-117	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		5 429
Remboursements d'emprunts	-3 037	-5 118
Intérêts financiers nets versés	-446	-357
Autres flux liés aux opérations de financement	-109	24
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 709	-22
Incidence des variations des cours des devises	2	-38
Variations de la trésorerie nette	-1 113	10 510
Trésorerie d'ouverture	-791	-11 301
Trésorerie de clôture	-1 904	-791

Cf. Note 21

2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS

La société Graines Voltz est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2016 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Ball Ducrettet, Brard Graines, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Bigler, Hormalys, Graines Voltz Turquie, et Semences Marocaines Professionnelles (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe ») ainsi que la quote-part du groupe dans les co-entreprises Phytosem et Les Gazons de France. Les sociétés Bigler, Hormalys, Brard Graines ont été cédées en date du 30 juin 2016.

L'activité du groupe consiste principalement en :

- la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités :
 - De semences, plants et bulbes de fleurs,
 - De semences et plants de légumes.
- la production de graines et de jeunes plants horticoles à une clientèle de professionnels.

Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2016.

Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 février 2017. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 22 mars 2017 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Conversion des comptes des entités étrangères

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).

La société Bigler présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Franc suisse (CHF).

La société Graines Voltz Turquie présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Nouvelle Livre turque (TRY).

La société Semences Marocaines Professionnelles présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation, l'€uro.

Selon la norme IAS 29, le Dinar algérien, le Franc suisse, la Nouvelle Livre turque et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de ces quatre sociétés sont convertis en €uros selon la procédure suivante :

- actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 14 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et de la probabilité de recouvrement.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour la méthode des multiples d'entrée : le résultat net corrigé des éléments non récurrents.
Notes 11 et 12: Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 19 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 14 et 15.

Principes et méthodes comptables

Nouvelle normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice :

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation :

L'IASB (International Accounting Standards Board) a publié en mai 2013 une nouvelle interprétation adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014, concernant la consolidation des groupes :

- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

Cette nouvelle interprétation a pour objectif de préciser la date à laquelle un passif doit être comptabilisé selon la norme IAS 37 sur les provision, passifs éventuels et actifs éventuels au titre d'une taxe due.

Cette interprétation obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2015 a été appliquée par le groupe pour la première fois sur l'exercice.

Dans le cadre de la consolidation du groupe Graines Voltz, l'application d'IFRIC 21 concerne la société Graines Voltz. IFRIC 21 précise à quelle date soit être comptabilisée la taxe. L'interprétation pose comme principe que la taxe doit être comptabilisée à la date du fait générateur qui fait obligation à l'entité d'acquitter cette taxe. Le fait générateur peut intervenir à une date spécifiée ou être progressif dans le temps. Dans le premier cas, le passif sera comptabilisé à la date spécifiée, dans le second, il le sera de manière progressive tout au long des arrêtés de comptes requis par la réglementation.

L'interprétation considère également que lorsque le fait générateur de la taxe est subordonné à l'atteinte d'un seuil minimal le passif ne doit être comptabilisé que lorsque ce seuil minimal est atteint.

La taxe concernée par IFRIC 21 au niveau du groupe Graines Voltz est la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Le fait générateur de la C3S intervenant au 1er janvier N+1, cette taxe doit être comptabilisée à cette date. Les comptes clos au 30 septembre 2016 intègrent donc la totalité de la charge calculée sur une base annuelle de l'exercice précédent, à savoir la C3S relative à l'année civile 2015 payable au 1er janvier 2016.

Les changements liés à l'application de ces textes sont détaillés à la note 2.8, ci-après.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », paragraphe B97 « Perte de contrôle ».

L'objectif de cette norme est d'établir les principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés d'une société mère qui perd le contrôle d'une filiale.

IFRS 10 précise que si la société mère perd le contrôle d'une filiale, elle doit :

- décomptabiliser les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de perte de contrôle,
- comptabiliser la juste valeur de la contrepartie reçue, le cas échéant, par suite de la transaction, de l'événement ou des circonstances ayant entraîné la perte de contrôle,
- reclasser en résultat net, les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de la filiale,
- comptabiliser en résultat net, à titre de profit ou de perte attribuable à la société mère, tout écart restant.

Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation :

Les textes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies - Cotisations des membres du personnel » ;
- les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- les amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation » ;
- les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes ».
- la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Textes adoptés par l'Union européenne mais d'application non encore obligatoire en 2016 :

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Les amendements associés, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, seront applicables à la même date que la norme IFRS 15. Le Groupe n'a pas opté pour une application par anticipation de ces textes.

L'impact potentiel de cette norme est en cours d'évaluation par le Groupe.

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme « IFRS 9 -« Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014, et adoptée par l'UE en date du 29 novembre 2016, remplacera à compter du 1er janvier 2018 la norme « IAS 39 - Instruments financiers ». Cette nouvelle norme définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

L'impact potentiel de cette norme est en cours d'évaluation par le Groupe.

Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union Européenne

Les textes suivants, concernant des règles et méthodes comptables appliquées spécifiquement par le Groupe, n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- la norme IFRS 16 « Locations » ;
- les amendements à IFRS15 « Clarifications d'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- les amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation » ;
- les amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- les amendements à IAS 7 dans le cadre du projet « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».

La norme IFRS 16 « Locations », sous réserve d'approbation par l'Union européenne, sera application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Selon cette norme, toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur, doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une dette financière. A ce jour, les locations qualifiées de « simples » sont présentées hors bilan.

L'impact potentiel de ces autres textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

Correction d'erreur :

Dans les comptes clos au 30 septembre 2015, le retraitement lié aux opérations de TUP réalisées par la Société Graines Voltz avec deux filiales du groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2014 avait conduit à constater une correction d'erreur ayant impacté négativement les capitaux propres consolidés au 1er octobre 2014 pour un montant de 1156 K€.

Dans les comptes clos au 30 septembre 2016, le Groupe Graines Voltz a corrigé cette correction d'erreur qui était en fait sans objet et retraité en conséquence le comparatif présenté pour l'exercice clos au 30 septembre 2015 et le bilan d'ouverture au 1er octobre 2014 tel qu'intégré dans les comptes clos au 30 septembre 2015.

Cette correction de correction d'erreur a eu pour effet d'augmenter les postes « autres immobilisations incorporelles » et « réserves consolidées » au 1er octobre 2014 d'un montant de 1156 k€ comme détaillé ci-après :

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats retraité	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette retraité	Situation nette Groupe (retraité)	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres 30/09/2014 dans les états financiers publiés au 30/09/2015	1 370	23 088	-72	24 386	24 363	23
Correction des A nouveaux		-1 156		-1 156	-1 156	
Capitaux propres 01/10/2014 retraité dans les états financiers publiés au 30/09/2015	1 370	21 932	-72	23 230	23 207	77
Correction des A nouveaux		+1 156		+1 156	+1 156	
Capitaux propres 01/10/2014 retraité	1 370	23 088	-72	24 386	24 363	23

Le bilan se présente de la façon suivante :

Actif en EUR	01/10/2014 retraité	30/09/2015 publié	Correction d'erreur au 01/10/2014	30/09/2015 retraité
Goodwill	9 116 846	8 674 846		8 674 846
Autres Immobilisations Incorporelles	1 668 652	539 587	1 156 380	1 695 967
Immobilisations Corporelles	8 237 946	7 558 439		7 558 439
Immeubles de placement				
Participations entreprises associés	872 285	996 540		996 540
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs financiers	1 089 799	1 170 063		1 170 063
Autres actifs non courants				
Actifs d'impôts non-courants	2 258 302	1 903 668		1 903 668
Actifs non courants	23 243 830	20 843 143	1 156 380	21 999 523
Stocks et en-cours	14 550 142	13 656 546		13 656 546
Clients et comptes rattachés	27 874 438	26 862 636		26 862 636
Autres actifs courants	1 702 927	2 077 902		2 077 902
Actifs d'impôts courants	2 827 302	1 525 060		1 525 060
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 293 888	5 339 827		5 339 827
Actifs non courants destinés à être cédés				
Actifs courants	52 248 697	49 461 973	0	49 461 973
Total Actif	75 492 527	70 305 116	1 156 380	71 461 496
Passif	01/10/2014 Retraité	30/09/2015 publié	Correction d'erreur au 01/10/2014	30/09/2015 retraité
Capital émis	1 370 000	1 370 000		1 370 000
Réserves	20 397 852	24 033 583	1 156 380	25 189 963
Titres en auto-contrôle	-2 178 954	-2 178 954		-2 178 954
Résultat de l'exercice	4 774 834	4 259 785		4 259 785
Participations ne donnant pas le contrôle	22 437	76 371		76 371
Capitaux propres	24 386 169	27 560 785	1 156 380	28 717 165
Emprunt	11 585 802	11 756 378		11 756 378
Passifs d'impôts non-courants	864 698	1 085 866		1 085 866
Provisions à long terme	728 776	638 542		638 542
Passifs non courants	13 179 478	13 480 786	0	13 480 786
Fournisseurs et comptes rattachés	9 734 053	11 814 266		11 814 266
Emprunts à court terme	16 663 598	6 131 143		6 131 143
Emprunts et dettes financières	5 473 254	5 492 295		5 492 295
Passifs d'impôts courant	143 395	50 323		50 323
Provisions à court terme	437 782	862 761		862 761
Autres passifs courants	5 474 800	4 912 757		4 912 757
Passifs courants	37 926 882	29 263 545	0	29 263 545
Total Passif	75 492 527	70 305 116	1 156 380	71 461 496

Le détail du poste autres immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes en Euros	01/10/2014 retraité	30/09/2015 publié	Correction d'erreur au 01/10/2014	30/09/2015 retraité
Ecarts d'acquisition	9 546 846	9 546 846		9 546 846
Frais d'établissement	545	680		680
Frais de recherche et développement	2 272	5 097		5 097
Concessions, brevets et droits similaires	1 129 968	1 201 373		1 201 373
Fichiers clients	1 504 127	373 232	1 156 380	1 529 612
Autres immobilisations incorporelles	160 949	160 965		160 965
Immobilisations incorporelles brutes	2 797 861	1 741 347	1 156 380	2 897 727
Amortissements et provisions	01/10/2014 retraité	30/09/2015 publié	Correction d'erreur au 01/10/2014	30/09/2015 retraité
Ecarts d'acquisition	430 000	872 000		872 000
Frais d'établissement	318	412		412
Frais de recherche et développement	799	1 514		1 514
Concessions, brevets et droits similaires	939 227	1 008 180		1 008 180
Fichiers clients	188 019	190 689		190 689
Autres immobilisations incorporelles	846	965		965
Amortissements et provisions	1 129 209	1 201 760		1 201 760
Valeurs nettes	01/10/2014 retraité	30/09/2015 publié	Correction d'erreur au 01/10/2014	30/09/2015 retraité
Ecarts d'acquisition	9 116 846	8 674 846		8 674 846
Frais d'établissement	227	268		268
Frais de recherche et développement	1 473	3 583		3 583
Concessions, brevets et droits similaires	190 741	193 193		193 193
Fichiers clients	1 316 108	182 543	1 156 380	1 338 923
Autres immobilisations incorporelles	160 103	160 000		160 000
Valeurs nettes	1 668 652	539 587	1 156 380	1 695 967

Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Pour les intérêts détenus dans des sociétés contrôlées conjointement, la méthode de comptabilisation dépend de la nature du partenariat (IFRS 11).

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises », et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint.

En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur l'actif de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser les actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les principaux partenariats, sous contrôle conjoint, existant au sein du Groupe Graines Voltz, constituent des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 et doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11.

Les entités concernées par l'application de cette norme sont :

- Les Gazons de France, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société RAGT Semences,
- La société Phytosem, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 39.09 % par la société Graines Voltz, à 35 % par la société Alpes Azur Environnement et à 25.91% par un groupe d'actionnaires.

Les entités suivantes ont été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2016, date à laquelle la société Graines Voltz a cédé la participation qu'elle détenait :

- Bigler, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société Eric Schweizer AG,
- La société Hormalys, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 30 % par la société Graines Voltz et à 70 % par la société Coopérative Agricole et de Céréales,

■ Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2016, Graines Voltz a consolidé 6 filiales selon IFRS 10 et 2 sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

	30/09/2016	30/09/2015
Par intégration globale	6	8
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	2	4
Total	8	12

■ Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2015.

■ Sorties du périmètre de consolidation :

- Déconsolidation de la filiale Graines Voltz Egypte :

La société Graines Voltz Egypte a été sortie du périmètre de consolidation et déconsolidée sans cession à compter du 1er octobre 2015 en raison de la perte de contrôle opérationnelle liée aux événements politiques et économiques du pays.

A cette date, l'ensemble des actifs et passifs de la société Graines Voltz Egypte ont été décomptabilisés. Les dépréciations des titres de participation d'un montant de 26 k€ d'une part et des créances rattachées d'un montant de 994 k€ d'autre part, auparavant neutralisées dans les comptes consolidés, ont été rétablies dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2016 et la participation juridiquement conservée figure désormais à sa juste valeur - qui est estimée nulle - dans les comptes consolidés au 30 septembre 2016. Au global, l'effet net total lié à cette déconsolidation a impacté négativement le résultat consolidé du groupe à hauteur de 13 k€ hors impôts différés et figure sur la ligne autres produits et charges opérationnels. A la connaissance de la direction, il n'y a pas de passif complémentaire à prendre en compte dans les comptes de la société au 30 septembre 2016.

- Sorties du périmètre du fait des cessions des titres des sociétés Brard Graines, Bigler et Hormalys :

La société Brard Graines est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres de participation détenue par la société Graines Voltz.

Le résultat de cession été enregistré sur la période et a impacté négativement le résultat consolidé du groupe à hauteur de 284 k€ (autres produits et charges opérationnels).

La société Bigler est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres de participation détenue par la société Graines Voltz.

Le résultat de cession a été enregistré sur la période et a impacté négativement le résultat consolidé du groupe à hauteur de 210 k€ (autres produits et charges opérationnels).

La société Hormalys est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres de participation détenue par la société Graines Voltz.

Le résultat de cession a été enregistré sur la période et a impacté positivement le résultat consolidé du groupe à hauteur de 11 k€ (autres produits et charges opérationnels).

■ Changement de méthode comptable :

Le groupe Graines Voltz a appliqué l'interprétation IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dans le référentiel IFRS. Cette interprétation précise que le passif au titre d'une taxe ne doit pas être comptabilisé s'il n'y a pas l'obligation actuelle de s'acquitter de la taxe avant la fin de la période intermédiaire.

La première application d'IFRIC 21 a eu un impact sur le résultat de 16 k€ et sur les capitaux propres de 2 k€.

■ Périmètre de consolidation 2016

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/15
Ball Ducrettet	France	2 Place des Arts 74200 THONON LES BAINS	411 304 173	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Iberia Seeds	Espagne	Avenida Juan Carlos 1,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	B30860654	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE		68 %	68 %	Intégration globale	Pas de changement
Saulais	France	Route de Beaufort 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	389 771 031	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Turquie	Turquie	Yesil Bahce Mah. 1474 Sok.n° 7 Haci Ali Kemanoglu Apt. D 2-3 07010 Muratpasa-Antalya TURQUIE		100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Les Gazons de France	France	20 rue des Bordes Pouilly Le Fort 77240 VERT-SAINT-DENIS	784 900 235	50 %	50 %	Mise en équivalence	Pas de changement
Phytosem	France	ZI Plaine de Lachaud 05000 CHATEAUVIEUX	337 856 827	39.09 %	39.09 %	Mise en équivalence	Pas de changement
Semences Marocaines Professionnelles	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC		100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Egypte	Egypte	77B Al Nasr road 6th floor Apartment n°63 Nasr City EGYPT		99 %	99 %	Intégration globale	Sortie au 1/10/15
Brard Graines	France	La Claie des Pâtures 49 160 LONGUE JUMELLES	398 858 415	100 %	100 %	Intégration globale	Sortie au 30/06/16
Bigler	Suisse	Postfach 150 3600 Thun SUISSE		50 %	50 %	Mise en équivalence	Sortie au 30/06/16
Hormalys	France	10 rue Lavoisier 68000 COLMAR	803 721 380	30%	30%	Mise en équivalence	Sortie au 30/06/16

Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Graines Voltz Turquie et Semences Marocaines Professionnelles ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2016.

Les sociétés Les Gazons de France et Phytosem ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 juin 2016. Les comptes individuels de ces entités n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

Les comptes des sociétés Brard Graines, Bigler et Hormalys ont été intégrés jusqu'à leur date de cession à savoir le 30 juin 2016.

Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

■ Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un comité de pilotage. Ce comité est présidé par le Président Directeur Général de la société Graines Voltz et composé par le Directeur Adjoint et les responsables de groupes de services.

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels, qui correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel, correspondant à deux activités différentes :

- distribution de semences, plants et bulbes,
- production de graines et de jeunes plants horticoles.

Les 8 entités juridiques du groupe au 30 septembre 2016 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes, sauf Graines Voltz SA qui dispose de 2 activités (distribution et production) depuis la transmission universelle du patrimoine de la société Plan Ornamental. Cependant l'activité de production reprise par Graines Voltz SA n'est pas significative sur la période considérée ; aussi la totalité de l'information de Graines Voltz SA est indiquée dans le secteur distribution.

Pour chaque secteur, la direction examine le reporting interne au minimum sur une base semestrielle.

Les résultats sectoriels qui sont remontés à la direction correspondent aux résultats après impôt et comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Les investissements sectoriels sont la somme des coûts engagés durant l'année pour acheter des actifs corporels et des actifs incorporels autres que le goodwill.

L'information sectorielle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	DISTRIBUTION		PRODUCTION		GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15
Produits externes	95 709	96 028	10 208	9 354	105 917	105 382
Produits inter secteurs	16 118	15 434	5 895	6 492	22 013	21 926
Produits financiers	4 703	3 511	11	1	4 713	3 512
Charges financières	1 915	3 302	71	82	1 986	3 384
Amortissements des immobilisations	1 046	1 504	552	532	1 598	2 036
Résultat avant impôt du secteur présenté	3 454	6 705	564	595	4 018	7 300
Autres éléments sans effet trésorerie :						
-Pertes de valeur sur les immobilisations	0	0	0	0	0	0
-Reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
-Actifs sectoriels	70 259	74 875	3 475	8 715	73 734	84 923
-Investissements	667	668	365	232	1 032	900
-Passifs sectoriels	33 357	41 748	1 696	5 952	35 053	47 700

En milliers d'euros	GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/16	30/09/15
Produits		
Total des produits de secteur à présenter	105 917	105 382
Autres produits	-67	73
Elimination des produits inter secteurs	-22 013	-21 926
Produits consolidés	83 837	83 528
Résultats		
Total des résultats des secteurs à présenter	4 018	7 300
Autres résultats	2 560	255
Elimination des résultats inter secteurs	-113	83
Montants non affectées :		
-Gains sur les distributions en nature aux actionnaires	0	0
-Autres charges du siège	0	0
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	6 465	7 638
Actifs		
Total des actifs sectoriels à présenter	73 734	84 923
Autres actifs	1 186	274
Elimination des actifs inter secteurs	-16 434	-16 417
Total des actifs consolidés	58 486	68 780
Passifs		
Total des passifs sectoriels à présenter	35 053	47 700
Autres passifs	1 686	650
Elimination des passifs inter secteurs	-9 324	-7 131
Total des passifs consolidés	27 415	41 219

Les autres éléments significatifs en 2016 :

En milliers d'euros	30/09/16			30/09/15		
	Total des secteurs	Ajust.de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter	Total des secteurs	Ajust. de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter
Produits financiers	4 713	-4 426	287	3 512	-3 322	290
Charges financières	1 986	-148	1 838	3 384	-2 353	1 031
Investissements	1 032	0	1 032	900	166	1 066
Amortissements	1 598	-35	1 563	2 036	-33	2 003
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0

■ Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, Ball Ducrettet SAS, Brard Graines SAS (société cédée au 30/06/16) et Saulais SAS sont localisées en France. Les quatre-autres entités sont situées hors de France :

- Iberia Seeds : Espagne,
- Topsem : Algérie,
- Graines Voltz Turquie : Turquie,
- Semences Marocaines Professionnelles : Maroc.

Il y a donc des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Immobilisations incorporelles	9	4
Immobilisations corporelles	226	331
Actifs financiers	0	0
Total	235	335

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
France	63 325	63 020
Europe et Moyen Orient	10 818	10 571
Afrique	9 335	9 609
Autres	359	328
Total	83 837	83 528

3. Evènements de l'exercice

La société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux évènements politiques et économiques du pays.

La société Brard Graines est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenue par la société Graines Voltz.

La société Bigler est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenue par la société Graines Voltz.

La société Hormalys est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenue par la société Graines Voltz.

4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière.

Note 1 - Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente qui est exécuté, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de manière fiable, que le groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de manière fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de manière fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	Variation en %	30/09/16	30/09/15
Ventes de produits	+0.18 %	82 681	82 533
Ventes de services	+16.28 %	1 157	995
Total	+0.37 %	83 838	83 528

Note 2 – Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Rémunérations brutes	12 434	11 956
Charges sociales	4 648	4 433
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-7	-66
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-784	-391
Participation des salariés	0	273
Total	16 291	16 205

Les stocks-options – paiements fondés sur des actions :

Conformément à l'application de la norme IFRS 2, le Groupe a comptabilisé au 30 septembre 2014 une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge de personnel a été évaluée à la juste valeur des options.

Au 30 septembre 2016, il existe, dans la société Graines Voltz SA, deux plans d'attribution d'options d'achats d'actions au profit des salariés de la société.

- Un premier plan de 33 111 actions a été attribué le 12 juillet 2013. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune. Au

cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016, 2 320 actions ont été cédées. Graines Voltz SA détient au 30 septembre 2016 30 791 actions au titre de ce premier plan.

- Un deuxième le 20 décembre 2013 et portant sur 63 897 actions. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 20 décembre 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune. Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016, 1 337 actions ont été cédées. Graines Voltz SA détient au 30 septembre 2016, 62 560 actions au titre de ce second plan.

Conformément à la norme IAS 32, la perte générée par cette cession d'actions auto-détenues de 16 512 € n'a pas été comptabilisée dans le résultat et le prix de cession de 55 823 € a été comptabilisé directement en capitaux propres. Dans le tableau de variation des capitaux propres, l'impacte de 72 335 € figure sur la ligne « variation de capital » dans la colonne « réserves et résultats » et l'impact de – 16 512 € figure sur la ligne « variation de capital » dans la colonne « Gains et pertes en capitaux propres ».

De plus au cours du mois de février 2016, la société Graines Voltz SA a acquis 11 915 actions pour 189 591.50 €. Ces actions ont été acquises en vue d'être attribuées à un plan déterminé, elles ont donc été déduites des capitaux propres de la société.

Par conséquent, Graines Voltz SA détient 105 266 actions à la date du 30 septembre 2016, soit 93 351 actions affectées à un plan déterminé et 11 915 actions destinées à être affectées à un plan déterminé.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions auto-détenues ont été déduites des capitaux propres de la société pour 2 296 k€.

Le crédit impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) :

La comptabilisation du CICE selon les normes IFRS a été réalisée en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 289 k€.

Le crédit impôt recherche (CIR) :

La comptabilisation du CIR selon les normes IFRS a été réalisée :

- en déduction des frais de personnel,
- en déduction des amortissements des immobilisations,
- en déduction des charges externes.

Les impacts de la prise en compte du CIR d'un montant de 847 k€ sur les états financiers, sont les suivants :

- comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 784 k€,
- comptabilisation en moins des charges externes de 59 k€,
- comptabilisation en moins des dotations aux amortissements des immobilisations de 4 k€.

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés: les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2016.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 0.8 % au 30 septembre 2016 ou 1.05 % lorsque la date de clôture est au 30 juin 2016.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2016 à 95 374 €.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Provision pour indemnités de départ en retraite	723	638
Total	723	638

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Au 30/09/15	638
Charges de personnel	-7
Autres éléments du résultat global	95
Variation du périmètre	-3
A 30/09/16	723

Les provisions pour risques de personnel :

Une reprise de provision a été constatée pour 64.5 k€ suite au dénouement d'un litige prud'homal.

Effectif annuel moyen :

	30/09/16	30/09/15
Cadres	128	91
Non cadres	138	215
Total	266	306

Note 3 - Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Selon l'article 213 du CGI, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés égale à 3% des distributions mises en paiement à compter du 17 août 2012. Cette contribution est classée en impôt sur le résultat.

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est classé en diminution des charges de personnel.

Note 4 - Les dotations aux dépréciations

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont :

- ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%,
- l'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte du risque de non commercialisation des stocks. La dotation nette aux provisions constituée au 30 septembre 2016 s'élève à 2 282 k€ ; elle tient compte d'une provision pour dépréciation de 1 140 k€ constituée au vu des situations politiques et économiques dans certains pays ou le Groupe Graines Voltz a des filiales.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La dotation nette aux provisions constituée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2016 s'élève à 1 059 k€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2016.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Dotation nette aux dépréciations d'actifs	-3 341	- 1411
Dotation nette aux provisions pour risques (1)	-900	-417
Total	-4 241	-1 828

(1) dont 783 k€ de dotations aux provisions pour risque fiscal au niveau de la société Semapro explicité en note 19

Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Produits et charges d'exploitation divers	-108	166
Créances irrécouvrables	-449	-639
Autres produits et charges d'exploitation	-557	-473

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Plus et moins value de cession	-678	443
Résultat de cession	-497	
Autres charges opérationnelles et produits opérationnels	-11	-33
Dotations nettes aux provisions non récurrentes	10	
Autres produits et charges opérationnels	-1 178	410

Les plus et moins values de cession comprennent notamment la sortie de fichiers clients pour un résultat de cession de - 478 k€.

Le résultat global de cession d'un montant de -497 k €, résultant d'une part de la déconsolidation de la société Graines Voltz Egypte et d'autre part de la cession de l'intégralité des actions détenues par Graines Voltz des sociétés Brard Graines, Bigler et Hormalys a été calculé conformément aux principes définis par la norme IFRS 10.

	Brard Graines	Bigler	Hormalys	Graines Voltz Egypte	Total
Résultat global de cession	-284 514	-210 285	10 719	-13 077	-497 157

L'impact net sur le résultat de la déconsolidation de la société Graines Voltz Egypte s'élève à -13 k€ en tenant compte des dotations aux provisions pour dépréciation des titres et créances d'un montant de 1 019 k€.

Note 7 – Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0
Charges d'intérêt	-519	- 668
Charges d'intérêts sur contrats de locations financières	-1	-1
Coût de l'endettement	-520	-669

Note 8 – Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Résultat de change, net	-95	-134
Prêts et créances	84	63
Total	-11	-71

Note 9 – Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 points.

Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 25%.

En Suisse, l'impôt est de 8,50% auquel s'ajoute un impôt cantonal. Cet impôt cantonal est de 6% du bénéfice dans la limite de 150 000 CHF puis 9 % au-delà, les deux taux affectés d'un coefficient de 1,64.

En Turquie, le taux de base de l'impôt est de 20%.

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 30%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

PREUVE DE L'IMPOT	30/09/2016	30/09/2015
Résultat consolidé après impôt	2 607	4 334
Résultat des sociétés mises en équivalence	23	-93
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	2 584	4 427
Impôt exigible comptabilisé	797	1 865
Impôt différé comptabilisé	1 134	569
Impôt réel	1 931	2 434
Impôt différé changement de taux au résultat		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	4 515	6 856
IMPOT THEORIQUE GROUPE	1 555	2 369
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	377	65
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur base imposées à taux différenciés	42	-63
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société (1)	-1 094	
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	222	88
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-830	25
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-228	-188
Ecarts entre Variation bilancielle et Résultat		
Ecarts temporaires	-10	10
Déficit exercice non activé		16
Utilisation déficit antérieur		
Imposition plus-values antérieures		
Résultat fiscal transféré ou attribué		
Résultat imposé ultérieurement		
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	34	35

PREUVE DE L'IMPOT	30/09/2016	30/09/2015
Résultat sociétés transparente fiscalement	10	
Plafonnement des impôts différés actifs par rapport aux impôts différés passifs	444	167
Reclassement CIR	957	
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	1 207	40
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	377	65

(1) Les produits d'impôts des autres éléments que l'impôt sur les sociétés correspondent aux crédits d'impôts (apprentissage, mécénat et recherche).

Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires et crédits-bails).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Ceci concerne l'ensemble des actifs d'impôts différés à l'exclusion des déficits. Le groupe a pris cependant la décision de plafonner ces impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs de ces filiales pour un montant de 444 K€.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Évolution :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Impôts courants	797	1 865
Impôts différés	1 134	564
<i>dont différences temporaires</i>	<i>370</i>	<i>309</i>
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	<i>356</i>	<i>167</i>
<i>dont provisions réglementées</i>	<i>(34)</i>	<i>(43)</i>
<i>dont évaluation des actions propres juste valeur</i>	<i>(62)</i>	<i>78</i>
<i>dont provision pour dépréciation des actifs</i>	<i>537</i>	<i>0</i>
<i>dont élimination des produits internes</i>	<i>(26)</i>	<i>(122)</i>
<i>dont autres retraitements consolidés</i>	<i>(7)</i>	<i>175</i>
Total	1 931	564

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Créances d'impôts exigibles	3 728	1 525
Dettes d'impôts exigibles	123	50

La variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Elle s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/15	Résultat au 30/09/16	Autres éléments du résultat global 30/09/16	Variation périmètre	Au 30/09/16
Impôts différés actifs	1 904	(163)	1	(52)	1 690
<i>dont différences temporaires</i>	1 292	(814)			478
<i>dont engagement retraite Saulais</i>	170	8			178
<i>dont élimination des résultats internes</i>	341	26		(29)	338
<i>dont provisions pour dépréciation des actifs</i>	96	617		(23)	690
<i>dont autres retraitements</i>	6		1		7
Impôts différés passifs	1 086	971		(79)	1 977
<i>dont provisions réglementées</i>	179	(34)		(42)	103
<i>dont retraitement prix titres des titres de participation</i>	297				297
<i>dont retraitement provision dépréciation actions propres</i>	196	(62)			134
<i>dont autres retraitements</i>	414	1 067		(37)	1 444
Impact total sur le résultat		1 134			

Les autres retraitements au niveau de l'impôt différé passif d'un montant de 1 067 k€ comprend l'impôt différé lié à la neutralisation de la provision d'une part pour dépréciation des créances des filiales incluses dans le périmètre de consolidation pour 983 k€ et d'autre part pour dépréciation des créances rattachées pour 83 k€.

Les informations sur les déficits fiscaux et actifs d'impôts différés non constatés :

Le groupe procède à l'examen des perspectives d'activité et de résultat des sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds et Graines Voltz Turquie.

Il en est ressorti au 30 septembre 2016 une probabilité élevée d'utilisation des déficits fiscaux existant pour la société Ball Ducrettet. Les déficits utilisables au 30 septembre 2016 ont donc fait l'objet d'un enregistrement à l'actif du bilan consolidé.

Par contre, il existe un risque de non utilisation, dans un délai raisonnable, des déficits des sociétés Graines Voltz Turquie et Iberia Seeds. Les déficits de ces sociétés n'ont donc pas fait l'objet d'une activation dans les comptes consolidés. Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 595 k€.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2015	Résultat au 30/09/2016	30/09/2016
Déficits fiscaux reportables	(2 755)	1 427	(1 328)
Impôts différés actifs	949	(491)	457

Note 10 – Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen d'actions ressort pour l'exercice à 1 272 345.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/16	30/09/15
Résultat consolidé part du groupe (en €)	2 819 107	4 259 782
Nombre d'actions	1 272 345	1 370 000
Résultat (en €) par action	2,22	3,11

Le résultat net dilué par action :

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de chaque catégorie d'instruments dilutifs qui comprennent les stocks options consentis sous forme de souscription d'actions.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/16	30/09/15
Résultat consolidé part du groupe (en €)	2 819 107	4 259 782
Nombre d'actions	1 370 000	1 467 008
Résultat (en €) par action	2,06	2,90

Dividendes versés par action

En Euros	30/09/16	30/09/15
Dividende (en €) par action	0	0

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas décidé de distribution de dividendes.

Note 11 – Le goodwill

Evaluation des goodwills :

Le goodwill résultant des acquisitions des filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

De plus, toujours conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Au 30 septembre 2016, le montant des goodwill s'établit à 7 414 K€.

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Valeur brute à l'ouverture	9 547	9 611
Dépréciation à l'ouverture	872	430
Valeur nette à l'ouverture	8 675	9 181
Acquisition de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	1 020	64
Dépréciation	241	442
Valeur brute à la clôture	7 414	8 675

Les tests de dépréciation des goodwills :

Le Groupe considère que les goodwills sont uniquement représentatifs des éléments incorporels du fonds de commerce.

Dans le cadre des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques sauf pour Graines Voltz SA qui dispose de deux activités (distribution et production) et donc constitue deux UGT. Le goodwill est alloué à chacune des UGT.

Le groupe procède au minimum chaque année à des tests de dépréciation pour toutes les UGT auxquelles des goodwills sont affectés.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des UGT à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le Groupe a ainsi retenu la valeur d'utilité, évaluée suivant la méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés à savoir le résultat net et la situation nette. Le multiple ainsi défini s'applique au résultat net et à la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture et dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Ces tests ont été réalisés au 30 septembre 2016.

Une dépréciation a été constatée suite à ces tests pour un montant de 241 k€ portant ainsi le montant des dépréciations à 241 k€. Ce montant a été comptabilisé au niveau des dotations aux amortissements et a impacté le résultat opérationnel courant.

Conformément au référentiel IFRS, le Groupe a effectué un test de sensibilité sur les tests de dépréciation des goodwills à 5% et 10% sur les paramètres retenus à savoir sur le résultat net et la situation nette. L'impact de ce test sur la dépréciation du goodwill serait de 141 k€ pour une sensibilité à 5% et de 282 k€ pour une sensibilité à 10%. Pour les autres goodwills, un impact à +/- 5% ou 10% des paramètres retenus n'aurait pas d'impact significatif sur la valorisation retenue et ne conduirait pas à constater une dépréciation du goodwill.

Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

Fichiers de coordonnées clients acquis

Les éléments figurant au bilan correspondent à des droits contractuels qui ne sont pas limités dans le temps, à savoir des rachats de fichiers clients.

Les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 318 k€.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations incorporelles pour un prix de cession de 157 k€.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en EUR	30/09/2015 (1)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/09/2016
Ecarts d'acquisition	9 546 846			-1 891 903		7 654 943
Frais d'établissement	680				7	687
Frais de recherche et développement	5 097	7 448			-353	12 192
Concessions, brevets et droits similaires	1 201 373	19 410	146 256	-42 863		1 031 664
Fichiers clients	1 529 612		865 659	-2 338		661 615
Autres immobilisations incorporelles	160 965				-5	160 960
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	2 897 727	26 858	1 011 915	-45 201	-351	1 867 118

Amortissements et provisions	30/09/2015 (1)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/09/2016
Ecarts d'acquisition	872 000	241 000		-872 000		241 000
Frais d'établissement	412	195			-4	603
Frais de recherche et développement	1 514	1 759			-95	3 178
Concessions, brevets et droits similaires	1 008 180	74 575	146 256	-15 838		920 661
Fichiers clients	190 689	343	168			190 864
Autres immobilisations incorporelles	965				-5	960
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	1 201 760	76 872	146 424	-15 838	-104	1 116 266

Valeurs nettes	30/09/2015 (1)	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/09/2016
Ecarts d'acquisition	8 674 846	-241 000		-1 019 903		7 413 943
Frais d'établissement	268	-195			11	84
Frais de recherche et développement	3 583	5 689			-258	9 014
Concessions, brevets et droits similaires	193 193	-55 165		-27 025		111 003
Fichiers clients	1 338 923	-343	865 491	-2 338		470 751
Autres immobilisations incorporelles	160 000					160 000
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 695 967	-50 014	865 491	-29 363	-247	750 852

(1) Voir détail du retraitement lié à une correction d'erreur en note 2.7

Note 13 – Les immobilisations corporelles

Concernant les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 1 491 k€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 1 005 k€ nette de subvention reçue.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 225 k€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 30 septembre 2016.

Evolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	518 443	11 382		-75 941		453 884
Constructions	13 527 935	45 250	27 898	-1 230 876		12 314 411
Installations techniques, matériel, outillage	6 840 433	249 557	756 276	-1 351 207	12 684	4 995 191
Autres immobilisations corporelles	5 409 799	699 339	920 553	-279 441	-9 401	4 899 743
Immobilisations en cours	47 130			-34 525	-12 605	
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	26 343 740	1 005 528	1 704 727	-2 971 990	- 9 322	22 663 229

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	81 309	5 006		-4 697		81 618
Constructions	9 017 221	533 962	27 898	-488 824		9 034 461
Installations techniques, matériel, outillage	5 636 110	365 530	673 357	-950 823	-40	4 377 420
Autres immobilisations corporelles	4 050 661	586 231	826 980	-133 364	-6 264	3 670 284
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	18 785 301	1 490 729	1 528 235	-1 577 708	- 6 304	17 163 783

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	437 134	6 376		-71 244		372 266
Constructions	4 510 714	-488 712		-742 052		3 279 950
Installations techniques, matériel, outillage	1 204 323	-115 973	82 919	-400 384	12 724	617 771
Autres immobilisations corporelles	1 359 138	113 108	93 573	-146 077	-3 137	1 229 459
Immobilisations en cours	47 130			-34 525	-12 605	
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	7 558 439	-485 201	176 492	-1 394 282	-3 018	5 499 446

Note 14- Participations, mises en équivalence et autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées. Ils sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables. Puis ils sont évalués à la juste valeur (à l'exception des actifs dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable) et toute variation en résultant est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de juste valeur, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les autres actifs financiers non courants (créances rattachés à des participations essentiellement) sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au cours de la période, le groupe a cédé des actifs financiers pour un prix de cession de 2 261 k€.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	Quote-part d'intérêt dans le capital en %	Quote-part des capitaux propres au 30/09/2016 en K€	Dont quote-part de résultat au 30/09/2016 en K€	Quote-part des capitaux propres au 30/09/2015 en K€	Dont quote-part de résultat au 30/09/2015 en K€
Les Gazons de France	50%	213	-148	361	-152
Phytosem	39.09%	256	31	226	19
Bigler	50%	Sortie du périmètre au 30/06/2016	121	388	53
Hormalys	30%	Sortie du périmètre au 30/06/2016	19	21	-13
Total		469	23	996	-93

Données financières sociales des coentreprises :

	Les Gazons de France	Phytosem
Pourcentage de détention	50 %	39.09 %
Chiffre d'affaires	7 221 k€	1 314 k€
Résultat net	-296 k€	78 k€
Total des actifs	9 374 k€	823 k€
Total des dettes	8 173 k€	168 k€

Autres actifs financiers

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	311 540		3 379 226	3 098 397		30 711
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	3 586		1 703			1 883
Actifs financiers	448 264	5 000	3 595	-15 208		434 461
Créances rattachées à des participations	393 953	-701 658	-844 888	475 702	-3 256	1 009 629
Valeurs brutes	1 170 063	-696 658	2 539 636	3 558 891	-3 256	1 489 404

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		25 740				25 740
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Actifs financiers						
Créances rattachées à des participations		993 763	140 752			853 011
Provisions		1 019 503	140 752			878 751

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	311 540	-25 740	3 379 226	3 098 397		4 971
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	3 586		1 703			1 883
Autres immobilisations financières	448 264	5 000	3 595	-15 208		434 461
Créances rattachées à des participations	393 953	-1 695 421	-985 640	475 702	-3 256	156 618
Valeurs nettes	1 170 063	-1 716 161	2 398 884	3 558 891	-3 256	610 653

Les autres titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 5 k€ au 30 septembre 2016. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

Note 15 – Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte du risque de non commercialisation des stocks. La dotation nette aux provisions constituée au 30 septembre 2016 est de 2 282 k€.

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	Matières premières	En cours de production	Marchandises	Total
Au 30/09/14	1 771	142	12 914	14 827
Au 30/09/15	868	190	12 599	13 657
Au 30/09/16	1 334	182	9 540	11 056

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 3 667 K€ au 30 septembre 2016 contre 1 604 K€ au 30 septembre 2015 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées de manière individualisée, à la fin de chaque période.

Note 16 – Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Clients et comptes rattachés	31 082	35 527
Dépréciation des comptes clients	(8 851)	(8 664)
Total net des clients et comptes rattachés	22 231	26 863
Avances et acomptes versés	48	61
Autres créances fiscales et sociales	3 161	1 560
Dépréciation des autres créances	(24)	(24)
Charges constatées d'avance	705	481
Total des autres actifs courants	3 890	2 078

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement. Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Méthode de dépréciation des comptes clients :

Le principe de constitution des provisions a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;

- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert-comptable.

Les principes de dépréciation des créances ont été appliqués de façon homogène dans les sociétés du groupe, telles qu'énoncés aux paragraphes précisant les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué des créances sur l'Etat au titre de la TVA.

Note 17 – La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	4 876	5 340
Total	4 876	5 340

Note 18 – Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	7 592	11 756
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>2 171</i>	<i>2 939</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>3 864</i>	<i>6 046</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 557</i>	<i>2 771</i>
Variation de l'exercice	-4 164	-70

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	5 172	5 492
Part des dettes de locations financières à moins d'un an	0	0
Dividendes à verser	0	0
Découverts bancaires	6 780	6 131
Total	11 952	11 623
Variation de l'exercice	329	-10 513

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros et en devises. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables soit fixes.

Sur la base du solde des emprunts à taux variable, une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêts représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant de 182 k€ sur la durée restant à courir.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 12 735 k€ au 30 septembre 2016 dont 3 023 k€ relatifs aux emprunts à taux variables.

Il existe un emprunt en dinar algérien, le solde restant dû de cet emprunt s'élève au 30 septembre 2016 à 2 408 k€.

Il existe des « covenants » sur un emprunt accordé à la société Graines Voltz dont le solde restant dû de cet emprunt s'élève au 30 septembre 2016 à 210 k€ . Les ratios à respecter au niveau des comptes consolidés sont les suivants :

- Dette nette consolidée / EBITDA consolidé \leq 4.20
- Dette nette consolidée / Fonds propres consolidés $<$ 1.50

Les ratios sont respectés au 30 septembre 2016.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 4 696 k€ au 30 septembre 2016.

Note 19 – Les provisions courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...). Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels:

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les exercices allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous-traitance ayant servie de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz a contesté cette décision et était confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'avait été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015. Le risque constituait un passif éventuel à hauteur de 1 291 k€ qui faisait l'objet d'une mention dans les notes aux états financiers au 30 septembre 2015.

Au cours du deuxième semestre 2016, la société Graines Voltz a obtenu la notification définitive du contrôle fiscal suite à sa contestation. Il en résulte, qu'une partie des dépenses de personnel ayant servie de base de calcul des CIR a été rejetée par l'administration fiscale. Ainsi, l'impact définitif du redressement fiscal s'élève dans les comptes au 30 septembre 2016 à -92 k€ comptabilisé dans le poste impôt sur les sociétés.

Compte-tenu des remarques faites par l'administration fiscale sur les dépenses de personnel ayant servies de base de calcul des CIR, la société Graines Voltz a déposé une déclaration rectificative du CIR au titre de l'année 2014. L'impact sur le résultat au 30 septembre 2016 s'élève à -44 k€

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, la société n'a plus de passif éventuel au 30 septembre 2016 lié au contrôle fiscal.

La société Semapro a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2010 à 2013, le redressement s'élève à 506 k€. Les majorations et pénalités encourues au titre de ce redressement s'élèvent à 277 k€. Ce risque a été intégralement provisionné au 30 septembre 2016. Une provision pour risque fiscal a donc été constatée au titre de cet exercice pour un montant de 783 k€ dans les comptes consolidés.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Provision pour indemnités de retraite	723	638
Ecart d'acquisition négatif	-	-
Autres provisions	-	-
Total	723	638

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risque	Total
Au 30/09/14	64	373	0	0	437
Dotation		218	10	520	748
Provision utilisée					
Provision non utilisée		(322)			(322)
Variation du périmètre					
Au 30/09/15	64	268	10	520	862
Dotation		96	783		879
Provision utilisée	(64)	(57)	(10)		(131)
Provision non utilisée		(160)			(160)
Variation du périmètre				(520)	(520)
Au 30/09/16	0	147	783	0	930

Note 20 – Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 1 mois.

Ces dettes sont quasi intégralement dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Fournisseurs et comptes rattachés	3 878	11 814
Passifs d'impôts courants	123	50
Dettes fiscales et sociales	3 687	4 635
Autres dettes	279	278
Total	7 967	16 777

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/16	30/09/15
Variation constatée	(8 810)	1 303
Dont variation des dettes fournisseurs	(7 936)	1 958
Dont variation de l'impôt société	73	(93)
Dont variation des dettes fiscales et sociales	(675)	(210)
Dont variation de la participation des salariés	(273)	199
Dont autres variations	1	(551)

Note 21 – Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2016 à - 1 904 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 876	5 340
Découverts bancaires	(6 780)	(6 131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	(1 904)	(791)

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à - 4 229 k€, et s'analyse comme suit :

- Variation du BFR lié aux stocks : 2 300 k€
- Variation du BFR lié aux clients et autres débiteurs : 871 k€
- Variation du BFR lié aux dettes courantes : - 7 400 k€

Note 22 – Le capital social

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Capital émis	1 370 000 €	1 370 000 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 370 000	1 370 000
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le capital s'entend comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15	30/09/14
Total des passifs	31 143	42 744	51 468
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	(4 876)	(5 340)	(5 362)
Dette nette	26 267	37 404	46 106
Total des capitaux propres	31 071	27 561	24 386
Montant accumulés en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Capitaux propres ajustés	31 071	27 561	24 386
Ratio dette nette sur capitaux propres ajustés	0,84	1,36	1,89

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et à la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 23 – Risques

Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2016, le poste clients et comptes rattachés, le poste autres débiteurs et le poste autres actifs non courants représentent 26 121 K€ au bilan et comprend un solde net de 22 231 K€ de créances clients, soit 26.52 % du chiffre d'affaires consolidé contre 32.16 % en 2015. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables se sont élevées au 30 septembre 2016 à 449 k€, soit 0.54 % du chiffre d'affaires, contre 0.76 % au 30 septembre 2015.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2016 à 5 k€. La variation de 306 k€ par rapport au 30 septembre 2015 correspond à la sortie des titres de participation de la société Bigler au 30 juin 2016, société consolidée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence.

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées. Les titres immobilisés s'élèvent à 13 k€ au 30 septembre 2016, ce montant n'a pas évolué depuis l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs.

Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers.

Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société n'est pas exposée aux risques de change.

Note 24 – Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2016 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Avals et cautions	500	2 162

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Nantissement du fonds	1 152	1 152
Nantissement des titres de participation	1 619	2 631
Nantissement du matériel et outillage	305	305
Hypothèque	4 000	4 000
Nantissement comptes bancaires	0	1 000
Caution bancaire	1 460	
Gage espèces	1 550	1 550
Warrant	139	139
Total	10 225	10 777

Locations longue durée :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Redevances restant à payer	0	146

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15
Dettes garanties : emprunts bancaires	4 696	6 360
Montant des sûretés consenties	8 076	8 505

Note 25 – Les transactions avec les parties liées

- Les entreprises liées

La société Graines Voltz réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Phytosem. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Graines Voltz auprès de la société Phytosem s'élève à 2 k€ au titre de période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

La société Phytosem réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Phytosem auprès de la société Graines Voltz s'élève à 11 k€ pour la période considérée.

La société Les Gazons de France réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Les Gazons de France auprès de la société Graines Voltz s'élève à 26 k€ au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

- Les rémunérations des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes de direction s'est élevée à 272 897 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Note 26 – Les événements post-clôture

Néant

IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



RSM Sogex
50, avenue d'Alsace
68000 Colmar

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Capital social : € 1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Graines Voltz S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « correction d'erreur » de la note 2.7 « Principes et méthodes comptables » relatif à l'incidence de la correction de la correction d'erreur sur les postes « autres immobilisations incorporelles » et « réserves consolidées » au 1^{er} octobre 2014 ;
- les paragraphes 2.7 « Principes et méthodes comptables : nouvelles normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice » et 2.8 « Périmètre de consolidation » paragraphe « Changement de méthode comptable » qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application de l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes ».

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Les notes 15 « Les stocks » et 16 « Les clients et autres débiteurs » de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables concernant la valorisation stocks et des créances d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte comptabilisation.

Estimations comptables

Les « goodwill » dont le montant net figurant au bilan du 30 septembre 2016 s'établit à 7.413.943 euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 11 « Le goodwill » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 11 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

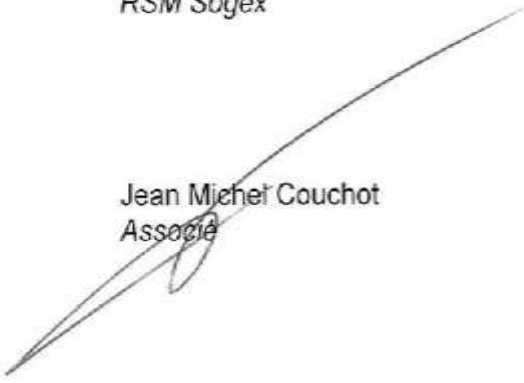
Strasbourg, le 17 février 2017

Colmar, le 17 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM Sogex


Olivier Frank
Associé


Jean Michel Couchot
Associé

V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2017 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés : Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2016** ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

1. Informations générales.

Il est précisé que notre société détient depuis :

- ✓ Le 21/07/2009, 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74).
- ✓ Le 30 septembre 2011, 100 % de la société IBERIA SEEDS située à Murcia en Espagne.
- ✓ Le 6 décembre 2011, une participation dans la société PHYTOSEM, participation portée à 39,09% suite à une acquisition complémentaire de 18,73% du capital le 15 janvier 2014.
- ✓ Le 1^{er} avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE située au Caire en Égypte.
- ✓ Le 11 avril 2012, 68% de la société TOPSEM située à Alger en Algérie.
- ✓ Le 1^{er} octobre 2012, 100% de la société SAULAIS SAS située à Saint Barthélemy d'Anjou (49).
- ✓ Le 8 décembre 2012, 100 % de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE.
- ✓ Le 1^{er} octobre 2013, une participation de 20% dans le capital de la société LES GAZONS DE FRANCE dont l'activité principale est la distribution de semences de gazon, cette participation ayant été portée à 50 % le 31 décembre 2014.
- ✓ Le 1^{er} avril 2014, 100% de la société "Semences Marocaines Professionnelles", "SEMAPRO" située à Agadir au Maroc.

Par ailleurs, les participations que nous détenons depuis :

- ✓ Le 15 novembre 2010, 100 % des actions de la société BRARD GRAINES basée à Longué Jumelles (49), la société BRARD GRAINES détenant 100% de la société SCI LA CLAIE DES PATURES depuis le 23 juillet 2014.
- ✓ Le 1^{er} octobre 2012, 50 % de la société BIGLER SAMEN AG située à Steffisburg en Suisse.
- ✓ Le 6 août 2014, 30% de la société HORMALYS.

Ont été cédées le 30 juin 2016.

Des comptes consolidés ont donc été établis, qui incluent tant l'activité de GRAINES VOLTZ que celle des sociétés GRAINES VOLTZ TURQUIE, BALL DUCRETTET, IBERIA SEEDS, TOPSEM, SAULAIS, LES GAZONS DE FRANCE, et PHYTOSEM pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 et BRARD GRAINES, BIGLER SAMEN, et HORMALYS pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 juin 2016. Les dispositions, termes et procédures de contrôle propres à notre société ont donc présidé également à l'activité de nos filiales.

La société GRAINES VOLTZ EGYPTE est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Graines Voltz : Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 0.58 % et une légère augmentation de notre marge commerciale.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra-groupe diminue de 0.54%

Le résultat net s'établit à 2 886 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 061 k€ contre 4 094 k€ l'exercice précédent soit une diminution de 74.09 %.

La variation de ce résultat est due essentiellement à:

- Une augmentation de la charge nette des clients douteux de 1 489 k€.
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation de stock de 760 k€.
- Une augmentation des frais de personnel de 240 k€.
- Une augmentation des honoraires et des commissions versées de 160 k€.
- Une augmentation de la charge de loyers immobiliers de 129 k€.
- Une augmentation des frais de séminaires de 118 k€.
- Une augmentation des frais de sous-traitance de 63 k€.

La charge nette du risque client (dotations aux provisions + créances irrécouvrables – reprises de provisions) s'élève à 2 729 K€ contre 1 239 K€ l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par le provisionnement de risques de non-recouvrement spécifiques à certains pays d'exportation pour 2 856 K€ suite à une analyse menée par la direction de Graines Voltz.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 4 104 k€ en diminution de 8.85 %.

La société Graines Voltz a cédé le 30 juin 2016 la totalité des titres de participation qu'elle détenait de la société Brard Graines, de la société Bigler et de la société Hormalys. L'impact de ces cessions, déduction faites des provisions pour dépréciation des titres de participation s'élève à – 127 K€.

La société a cédé à la société ECONSEEDS B.V la branche d'activité de production et de commercialisation de semences de fleurs, branche nommée "BERTRAND" en date du 30 septembre 2016 ainsi que le stock de marchandises attaché à la branche.

Le contrat d'exclusivité avec ZERAIM n'a pas été reconduit ; la société Graines Voltz a sorti du compte "fonds commercial" ce contrat pour 379 950 €.

La société Graines Voltz a arrêté l'activité PLANTE EXPRESS; elle a sorti du compte "Fichier client Plante Express" ce fichier pour 98 490 €.

La société Graines Voltz a comptabilisé en déduction du poste "impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2016 un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2015. Ce crédit d'impôt s'élève à 901 k€ et a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour les CIR des années précédentes et compte-tenu des observations formulées lors du contrôle fiscal évoqué ci-après.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les exercices allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années.

Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous-traitance ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz a contesté cette décision et était confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'avait été comptabilisée à ce titre dans les comptes clos au 30 septembre 2015. Le risque constituait un passif éventuel à hauteur de 1 291 k€ qui faisait l'objet d'une mention dans les notes aux états financiers au 30 septembre 2015.

Au cours du deuxième semestre 2016, la société Graines Voltz a obtenu la notification définitive du contrôle fiscal suite à sa contestation. Il en résulte, qu'une partie des dépenses de personnel ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'administration fiscale. Ainsi, l'impact définitif du redressement fiscal s'élève dans les comptes au 30 septembre 2016 à -92 k€ comptabilisé dans le poste impôt sur les sociétés.

Compte-tenu des remarques faites par l'administration fiscale sur les dépenses de personnel ayant servies de base de calcul des CIR, la société Graines Voltz a déposé une déclaration rectificative du CIR au titre de l'année 2014. L'impact sur le résultat au 30 septembre 2016 s'élève à -44 k€

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, la société n'a plus de passif éventuel au 30 septembre 2016 lié au contrôle fiscal.

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	<u>Exercice</u> <u>2016</u>	<u>Exercice</u> <u>2015</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes (1)	75 078 703	74 742 574
• Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	7 852 029	4 192 477
• Résultat d'exploitation	1 060 891	4 094 269
• Résultat financier	3 043 695	408 895
• Résultat exceptionnel	-1 685 787	847 918
• Participation des salariés	0	272 653
• Impôts sur les sociétés	-467 717	749 436
• Résultat de l'exercice	2 886 516	4 328 993

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (5 ans et 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables (constitués d'un « indice » correspondant soit à l'Euribor 1 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.74 % soit à l'Euribor 3 mois et majorés d'une « marge fixe » de 0.90 % ou 1.3% l'an), soit fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (5 ans et 7 ans) se chiffre à 6 962 267 € à la clôture de l'exercice.

Un emprunt à long terme (15 ans) a été mis en place pour le financement de nos locaux à Brain sur l'Authion en janvier 2011. Le taux d'intérêt est variable constitué d'un indice correspondant à l'Euribor 3 mois majoré d'une marge fixe de 0.90 % l'an.

Le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 626 815 € au 30 septembre 2016.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2016 est de 4 245 794 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2016.

Ratios :

* endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = 23,87 % capitaux propres	contre 35,62 % l'exercice précédent
---	--

* endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 9,53 %
chiffre d'affaires

contre 12,93 %
l'exercice précédent

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2016	1 436 276 €	816 336 €	75 129 €	395 953 €	882 813 €	3 607 307 €
2015	3 812 629 €	1 165 190 €	3 947 180 €	12 404 €	577 600 €	9 515 003 €

Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Nous prévoyons un chiffre d'affaires en baisse pour l'exercice à venir, dû à des facteurs multiples.

Nous déplorons une baisse plus particulière dans l'est de la France en semences et en jeunes plants auprès des maraîchers alsaciens.

Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de cette nature au cours de l'exercice. Il s'agit de frais d'essais de semences pour un montant de **119 711 €** hors taxes payés à des organismes extérieurs. Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2016, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2015. Ce crédit d'impôt s'élève à 901 k€.

Ball Ducrettet

Faits majeurs et significatifs

Néant

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	<u>Exercice</u> <u>2016</u>	<u>Exercice</u> <u>2015</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes	10 522 064	10 593 967
• Dotations aux amortissements et provisions	394 767	190 798
• Résultat d'exploitation	1 721 090	1 825 151
• Résultat financier	-22 241	-9 170
• Résultat exceptionnel	-27 302	12 086
• Impôts sur les sociétés	221 430	197 282
• Résultat de l'exercice	1 450 117	1 630 786

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
capitaux propres
- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
chiffre d'affaires

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2016	5 249 €	828 482 €				833 731 €
2015	13 588 €	1 704 €	-	-	-	15 292 €

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Les efforts de la société **BALL DUCRETTET** continuent de porter sur le maintien de son volume d'activité.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société **BALL DUCRETTET** n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Saulais

Faits majeurs et significatifs

Néant

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	Exercice 2016	Exercice 2015
• Chiffre d'affaires hors taxes	5 647 347	5 963 640
• Dotations aux amortissements et provisions	434 642	461 946
• Résultat d'exploitation	138 060	443 333
• Résultat financier	-36 236	- 49 428
• Résultat exceptionnel	90 598	92 583
• Participation des salariés	-	-
• Impôts sur les sociétés	-135 324	157 673
• Résultat de l'exercice	327 746	328 816

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 25,06 % contre 40,61 % l'exercice précédent
capitaux propres
- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 7,80 % contre 12,38 % l'exercice précédent
chiffre d'affaires

Il s'agit d'emprunts à taux fixe et à taux variables.

Information sur les délais de paiement

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Exercice	Comptant	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
2016	13 455 €	41 844 €	27 499 €	16 159 €	30 521 €	129 479 €
2015	40 137 €	57 418 €	23 563 €	-	- 7 457 €	113 661 €

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'objectif de SAULAIS reste le développement de son volume d'activité dans un souci de haute qualité. Des efforts ont été entrepris en matière de recherche et de développement.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société SAULAIS a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2016, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées. Ce crédit d'impôt s'élève à 189 k€

Ibéria Seeds – Topsem – Graines Voltz Turquie – Semapro – Phytosem – Les Gazons De France

Ibéria Seeds

Cette société, créée le 30 septembre 2011, a clôturé son exercice social le 30 septembre 2016. A la clôture, son chiffre d'affaires s'est élevé à 356 k€ contre 627 k€ l'exercice précédent et son résultat à 5 k€ contre – 70 k€.

Topsem

La société TOPSEM créée le 11 avril 2012 a clôturé son exercice le 30 septembre 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 3 895 k€ contre 3 553 k€ et son résultat à 154 k€ contre 68 k€.

Graines Voltz Turquie

La société GRAINES VOLTZ TURQUIE a clôturé son exercice le 30 septembre 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 814 k€ contre 576 k€ et son résultat à 64 k€ contre - 26 k€.

Semapro

La société SEMAPRO a clôturé son exercice le 30 septembre 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 043 k€ contre 5 193 k€ et son résultat ressort à 116 k€ contre 225 k€ l'exercice précédent.

Phytosem

La société PHYTOSEM a clôturé son exercice le 30 juin 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 314 k€ contre 1 182 k€ et son résultat ressort à 79 k€ contre 49 k€.

Les Gazons De France

La société LES GAZONS DE FRANCE a clôturé son exercice le 30 juin 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 7 221 k€ contre 6 164 k€ et son résultat ressort à – 296 k€ contre - 304 k€.

Les aléas de la recherche de produits adaptés à l'activité de nos filiales du bassin méditerranéen liés aux prévisions, particulièrement aléatoire en raison des circonstances économiques et politiques des pays concernés nous incitent à

une réflexion sur la rationalisation de nos débouchés commerciaux dans ces pays, et plus généralement sur la diversité de nos activités au regard de notre cœur de métier.

BRARD GRAINES – BIGLER SAMEN AG – HORMALYS

Nos participations dans les sociétés BRARD GRAINES, BIGLER SAMEN AG et HORMALYS ayant été cédées le 30 juin 2016, à titre informatif nous vous précisons que :

Brard Graines

La société BRARD GRAINES a clôturé son exercice le 30 juin 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 561 k€ contre 3 390 k€ et son résultat à 250 k€ contre 63 k€.

Bigler Samen AG

La société BIGLER SAMEN AG a clôturé son exercice le 30 juin 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 146 k€ contre 5 279 k€ et son résultat à 242 k€ contre 106 k€.

Hormalys

La société HORMALYS a clôturé son exercice le 30 juin 2016. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 3 244 K€ contre 2 424 k€ et son résultat ressort à 63 K€ contre - 44 k€.

Comptes consolidés Graines Voltz - Ball Ducrettet - Brard Graines - Saulais - Ibéria Seeds – Topsem – Graines Voltz Turquie – Bigler Samen AG – Semapro – Phytosem – Les Gazons De France - Hormalys

Comptes

	<u>Exercice</u> <u>2016</u>	<u>Exercice</u> <u>2015</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes	83 837 957	83 528 473
• Résultat opérationnel courant	6 224 681	7 195 500
• Autres produits et charges opérationnels	-1 178 082	409 896
• Résultat opérationnel	5 046 599	7 605 396
• Coût de l'endettement financier net	-520 250 -	-669 111
• Autres produits et charges financières	-11 436	-71 370
• Charge d'impôt	-1 931 273	-2 438 564
• Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	22 980	-92 923
• Résultat net	2 606 620	4 333 428
<i>Part du groupe</i>	2819 107	4 259 782
<i>Intérêts minoritaires</i>	-212 486	73 646
• Résultat net de base par action	2,22	3,11
• Résultat net dilué par action	2,06	2,90

Il est précisé que les sociétés PHYTOSEM, LES GAZONS DE FRANCE, HORMALYS et BIGLER SAMEN sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2016.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- ✓ Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Graines Voltz Turquie et Semences Marocaines Professionnelles qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2016.
- ✓ Les sociétés Les Gazons de France et Phytosem qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 juin 2016. Les comptes individuels des ces entités n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.
- ✓ Les comptes des sociétés Brard Graines, Bigler et Hormalys ont été intégrés jusqu'à leur date de cession, soit le 30 juin 2016.

Les principales opérations intervenues au cours de la période se terminant le 30 septembre 2016 sont les suivantes :

- ✓ La société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.
- ✓ La société Brard Graines est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenus par la société Graines Voltz.
- ✓ La société Bigler est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenue par la société Graines Voltz.
- ✓ La société Hormalys est sortie du périmètre de consolidation depuis le 30 juin 2016 du fait de la cession de l'intégralité des titres détenue par la société Graines Voltz.

Analyse du compte de résultat :

En EUR	30/09/2016	30/09/2015
Chiffre d'affaires	83 837 957	83 528 473
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	-42 949 879	-43 480 143
Charges de personnel	-16 291 386	-16 204 867
Charges externes	-10 757 713	-10 808 987
Impôts et taxes	-1 056 260	-1 140 543
Dotation aux amortissements	-1 804 427	-2 445 189
Dotation aux provisions	-4 240 990	-1 827 659
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	44 429	47 738
Autres produits et charges d'exploitation	-557 050	-473 323
Résultat opérationnel courant	6 224 681	7 195 500
Autres produits et charges opérationnels	-1 178 082	409 896
Résultat opérationnel	5 046 599	7 605 396

Les dotations aux provisions d'un montant de 4 241 k€ comprennent d'une part les dotations nettes aux dépréciations d'actifs pour 3 341 k€ et d'autre part les dotations nettes aux provisions pour risque pour 900 k€.

Le Groupe Graines Voltz a comptabilisé une dotation nette aux provisions des stocks pour 2 282 k€ dont 1 140 k€ constituée au vu des situations politiques et économiques dans certains pays où le Groupe Graines Voltz a des filiales. De plus, une dotation nette aux provisions pour dépréciation des créances a été constituée pour 1 059 k€ pour tenir compte des difficultés de recouvrement de certaines créances.

Le Groupe a également comptabilisé une dotation nette aux provisions pour risque d'un montant de 900 k€ dont 783 k€ de provision pour risque fiscal concernant la filiale Semapro.

Les autres produits et charges opérationnels d'un montant négatif de 1 178 k€ comprennent d'une part une moins-value nette de cession de 678 k€ et d'autre part le résultat global de cession d'un montant de -497 k€, résultant de la

déconsolidation de la société Graines Voltz Egypte et de la cession de l'intégralité des actions détenues par Graines Voltz des sociétés Brard Graines, Bigler et Hormalys.

Evolution prévisible du groupe

Nous prévoyons un chiffre d'affaires en baisse pour l'exercice à venir, dû à des facteurs multiples.

Nous déplorons une baisse des ventes plus particulièrement dans l'Est de la France en semences et en jeunes plants auprès des maraîchers alsaciens.

Compte tenu de ce qui précède, la baisse de notre chiffre d'affaires consolidé est estimée à ce jour entre 5 et 12 %.

2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes

Modifications de présentation

Néant

Changement de méthode de consolidation

Le groupe Graines Voltz a appliqué l'interprétation IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dans le référentiel IFRS. La première application d'IFRIC 21 a eu un impact sur le résultat de 16 k€ et sur les capitaux propres de 2 k€.

3. Filiales et participations

Prise de participation

Néant

Entrée dans le périmètre

Néant

Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation des comptes au 30 septembre 2016 a évolué par rapport au 30 septembre 2015 du fait des sorties du périmètre de consolidation des filiales suivantes :

- au 1^{er} octobre 2015 : Graines Voltz Egypte
- au 30 juin 2016 : Brard Graines, Bigler et Hormalys.

Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital

(2) Capitaux propres autres que le capital

(3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus

(5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés

(7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé

(9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A – Renseignements détaillés sur chaque titre										
- Filiales (détenues à + 50%)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	403	100,00	2 631	2 631			10 522	1 450	1 600
SAS SAULAIS	245	804	100,00	4 000	4 000			5 647	328	300
IBERIA SEEDS	6	-301	100,00	6	0			356	5	
GV TURQUIE	495	-462	100,00	13	0	510		814	64	
GV EGYPTE			99,00	26	0	1 010				
TOPSEM	95	450	68,00	67	0	-7		3 895	154	
SEMAPRO	9	277	100,00	9	9			5 043	116	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
PHYTOSEM	107	470	39,09	193	193			1 314	79	
LES GAZONS DE France	661	812	50,00	1 267	800			7 221	-296	
B- Renseignements globaux sur les autres titres										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

La société Graines Voltz, s'est portée caution à hauteur de 3 010 K€ au profit de l'une de ses filiales étrangères.

4. Aspects Juridiques

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **2 886 516, 00 €**, à hauteur de **54 303,21 €** au compte « report à nouveau débiteur » et le solde, soit **2 832 212,79 €** au compte « autres réserves »

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de **129 636 €**, auxquels correspond un impôt de **43 212 €** et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

5. Autres aspects juridiques

⇒ **État de la participation des salariés au Capital : 0 %**

⇒ **Cumul des mandats :**

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société
Monsieur Serge VOLTZ	Président Directeur Général	./.	Président de "BALL DUCRETTET" Président de "SAULAIS"
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint "GRAINES VOLTZ" Directeur Général de "BALL DUCRETTET" Co-gérant de "GRAINES VOLTZ EGYPTE" , de "GRAINES VOLTZ TURQUIE" et d'"IBERIA SEEDS"
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.
Monsieur Henri FUCHS	Administrateur	./.	./.
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.

⇒ **Rémunération des dirigeants dans la société :**

Il a été attribué aux membres des organes de direction au titre de l'exercice une rémunération totale de 273 milliers d'€uros. La rémunération se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Il est également proposé à l'assemblée générale que les membres des organes de direction bénéficieront, outre d'un avantage en nature voiture, d'une rémunération annuelle, décidée par la Conseil d'administration, qui ne pourra excéder 350 milliers d'€uros.

6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle

Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :
La société **CLEVIMAR**
- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **trois vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **quart** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :
La société **ALBATROS**
- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :
Néant

1. Par courriers reçus le 15 juillet 2016, complétés notamment par des courriers reçus le 22 juillet 2016, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- M. Serge Voltz a déclaré, avoir franchi individuellement en baisse, le 20 juin 2016, les seuils de 50% des droits de vote et 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ, et détenir à titre individuel une action GRAINES VOLTZ ;

- la société civile Albatros¹ (19, rue de la Trémoille, 75008 Paris) a déclaré, avoir franchi individuellement en hausse, le 20 juin 2016, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement, à cette date, 520 799 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 38,01% du capital et 37,87% des droits de vote de cette société².

A cette occasion, le concert³ alors composé de M. Serge Voltz, des sociétés Albatros, Florensis Hamer Bloemzaden (Florensis)⁴, Ball Horticultural Company (BHC)⁵ et Clevimar⁶ et des salariés⁷ de la société GRAINES VOLTZ, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 juin 2016, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir à cette date 1 114 149 actions GRAINES VOLTZ représentant 1 119 450 droits de vote, soit 81,32% du capital et 81,40% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Albatros	520 799	38,01	520 799	37,87
Florensis	188 196	13,74	188 196	13,68
BHC	154 304	11,26	154 304	11,22
Salariés	163 383	11,93	168 683	12,27
Clevimar	87 466	6,38	87 466	6,36
Serge Voltz	1	ns	2	ns
Total concert	1 114 149	81,32	1 119 450	81,40

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport de la totalité de la participation de M. Serge Voltz au capital de la société GRAINES VOLTZ⁸ au profit de la société Albatros et d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société GRAINES VOLTZ résultant de cette opération⁹ (perte de droits de vote double attachés aux actions GRAINES VOLTZ apportées à la société Albatros).

2. Par courrier reçu le 15 juillet 2016, complétés notamment par des courriers reçus le 22 juillet 2016, la société civile Albatros¹⁰ (19, rue de la Trémoille, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 28 juin 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 863 299 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 63,01% du capital et 62,77% des droits de vote de cette société¹¹.

Le concert désormais composé de M. Serge Voltz et des sociétés Albatros et Clevimar, et des salariés¹² de la société GRAINES VOLTZ, a déclaré détenir à cette date et à ce jour 1 114 149 actions GRAINES VOLTZ représentant 1 119 450 droits de vote, soit 81,32% du capital et 81,40% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Albatros	863 299	63,01	863 299	62,77
Salariés	163 383	11,93	168 683	12,27
Clevimar	87 466	6,38	87 466	6,36
Serge Voltz	1	ns	2	ns
Total concert	1 114 149	81,32	1 119 450	81,40

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition de l'intégralité de la participation des sociétés Florensis et BHC au capital de la société¹³ GRAINES VOLTZ.

3. Par les mêmes courriers la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Albatros déclare, au titre des six mois à venir :

- qu'elle agit de concert avec les salariés susvisés, M. Serge Voltz, et la société Clevimar ;
- que sa prise de participation au capital de la société GRAINES VOLTZ résulte (i) de l'apport, par M. Serge Voltz, de l'intégralité de sa participation au capital de la société GRAINES VOLTZ¹⁴ et (ii) de l'acquisition de l'intégralité de la participation des sociétés Florensis et BHC au capital de la société GRAINES VOLTZ. Cette acquisition a été intégralement financée par un emprunt bancaire à taux fixe d'une durée de 5 ans au titre duquel l'intégralité des parts sociales de la société Albatros détenue par M. Serge Voltz et son épouse ont été nanties au profit de l'établissement prêteur ;
- qu'elle n'envisage pas d'acquérir un nombre d'actions représentant plus de 1% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ ;
- qu'elle contrôle individuellement la société GRAINES VOLTZ ;
- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de la société GRAINES VOLTZ ni de réaliser l'une des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- qu'elle ne détient aucun instrument financier ou accord mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de GRAINES VOLTZ ;
- qu'elle n'envisage pas de solliciter de nomination au sein du conseil d'administration de GRAINES VOLTZ. »

4. Il est rappelé que (i) l'accroissement de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs de la participation directe et indirecte initiale de M. Serge Voltz au capital de GRAINES VOLTZ, comprise entre 30% et 50% du capital de GRAINES VOLTZ, et (ii) le franchissement individuel et de concert en hausse par la société Albatros des seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 216C1154 mise en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers le 18 mai 2016.

Notes :

1. Société civile intégralement détenue par M. Serge Voltz et son épouse et dont le gérant est M. Serge Voltz.
2. Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 1 375 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
3. Cf. notamment D&I 209C1527 du 21 décembre 2009.
4. Société de droit néerlandais contrôlée par la société Hamer Houdstermaatschappij B.V.
5. Société de droit américain contrôlée par Mme Anna Ball.
6. Société civile intégralement détenue par M. René Richert et son épouse et dont le gérant est M. René Richert.

Par courriers reçus le 22 juillet 2016, la société Clevimar a déclaré, à titre de régularisation, (i) avoir franchi individuellement en hausse, le 11 juin 2016, le seuil de 5% du capital de la société GRAINES VOLTZ par suite de l'apport par M. René Richert et son épouse de 87 466 actions GRAINES VOLTZ au profit de Clevimar, et (ii) avoir franchi individuellement en hausse, le 20 juin 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société GRAINES VOLTZ (perte de droits de vote double attachés aux actions GRAINES VOLTZ apportées à la société Albatros).

7. A savoir, Anita Mangold, Catherine Graff, Christian Voltz, Michel Leger, Olivier Lebeault, Rachel Beysang, René et Evelyne Richert, Christophe Duvey, Christophe Guillamin, Farida Derouet, Germain Risch, Jean-François Darras, Jean-Luc Paulet, Jean-Noël Graf, Laurent Munda, Linda Guidi, Nicolas Bernuau, Pascal Chretien, Philippe Massonneau, Philippe Pollenne, Thierry Mamola, et Yann de Lamotte.

8. A l'exception de 1 action GRAINES VOLTZ.

9. A cette occasion, les sociétés Florensis et BHC ont chacune déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 10% des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ.

10. Société civile intégralement détenue par M. Serge Voltz et son épouse et dont le gérant est M. Serge Voltz.

11. Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 1 375 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

12. A savoir, Anita Mangold, Catherine Graff, Christian Voltz, Michel Leger, Olivier Lebeault, Rachel Beysang, René et Evelyne Richert, Christophe Duvey, Christophe Guillamin, Farida Derouet, Germain Risch, Jean-François Darras, Jean-Luc Paulet, Jean-Noël Graf, Laurent Munda, Linda Guidi, Nicolas Bernuau, Pascal Chretien, Philippe Massonneau, Philippe Pollenne, Thierry Mamola, et Yann de Lamotte.

13. A cette occasion, les sociétés Florensis et BHC ont chacune déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et ne plus détenir aucune action GRAINES VOLTZ.

14. A l'exception de 1 action GRAINES VOLTZ.

Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient depuis le 21/07/2009 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74). Il a été constitué le 30/09/2011, une société IBERIA SEEDS en ESPAGNE, dont nous détenons 100 % des parts sociales. Nous détenons également 99 % des parts sociales de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE depuis le 1^{er} avril 2012, les 1% restants sont détenus par le PDG de la société GRAINES VOLTZ pour respecter la législation égyptienne et 68 % des parts sociales de la société TOPSEM depuis le 11 avril 2012. Notre société a acquis le 6 décembre 2011 une participation dans le capital de la société PHYTOSEM, participation portée à 39,09 % en suite d'une acquisition complémentaire de 18,73 % du capital le 15 janvier 2014. Notre société détient depuis le 1^{er} octobre 2012, 100% de la société SAULAIS basée à Saint-Barthélemy d'Anjou (49). Nous détenons également 100% de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE depuis le 8 décembre 2012. Le 1^{er} octobre 2013, nous avons pris une participation de 20% dans le capital de la société LES GAZONS DE FRANCE dont l'activité principale est la distribution de semences de gazon, participation portée à 50 % le 31 décembre 2014.

Le 1^{er} avril 2014, nous avons pris une participation de 100% de la société Semences Marocaines Professionnelles, "SEMAPRO" située à AGADIR (MAROC), dont l'activité principale la distribution de semences potagères au Maroc. Le 6 août 2014, nous avons participé à la création de la société HORMALYS, en partenariat avec la CAC (Coopérative Agricole de Céréales), à hauteur de 30 %.

Nous avons cédé le 30 juin 2016, 100 % des actions de la société BRARD GRAINES, 50 % des actions de la société BIGLER SAMEN AG et 30 % des actions de la société HORMALYS de telle sorte que nous ne détenons plus aucune participation dans ces trois sociétés.

7. Autres informations

Informations concernant les options d'achats d'actions

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L 225-179 du code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois pendant une période de trente huit mois à compter de cette date, un ou plusieurs plans d'options d'achat d'actions provenant d'un rachat préalable effectué par la société, dans les conditions et les limites fixées par la loi, au bénéfice de l'ensemble du personnel y compris les dirigeants sociaux, désignés de façon discrétionnaire, de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013 a décidé d'effectuer une attribution de 33 111 options d'achats d'actions aux salariés de la société au prix de 20.07 € chacune. Les options pourront être exercées en une ou

plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018.

Le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2013 a décidé d'effectuer une attribution de 63 897 options d'achats d'actions aux 273 salariés de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales au prix de 20.07 € chacune. Les bénéficiaires pourront lever les options entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018.

Actions propres

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 11 915
- Cours moyen des achats : 15,91 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 3 657
- Cours moyen des ventes : 15,26 €

- Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :
 - * Nombre : 105 266
 - * Valeur : 1 953 191 €uros
 - * Valeur nominale : 105 266 €uros

- Motifs des acquisitions et cessions effectuées :

Ces cessions et acquisitions s'inscrivent dans le cadre d'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés.

- Fraction du capital qu'elles représentent
 - * nombre à l'ouverture de l'exercice : 7,08 %
 - * total des achats : 0,87 %
 - * total des ventes : 0,27 %
 - * nombre à la clôture de l'exercice : 7,68 %
 - *

La totalité des actions propres détenues au 30 septembre 2015 ont été attribuées dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions.

Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

- | | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| • M. Serge VOLTZ | • M. Christian VOLTZ | • Mme Martine VOLTZ |
| * apports : 520 799 | * achats : 0 | * achats : 0 |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 | * ventes : 0 |
| • Mme Géraldine VOLTZ | • M. Henri FUCHS | |
| * apports : 500 | * achats : 0 | |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 | |

Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale n'a pas délégué au conseil d'administration de faculté d'augmenter le capital.

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 30.09.2016 = 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre de plans d'épargne salariales prévus par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L. 214-39 et L. 214-40 du code monétaire et financier

L'actionariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 370 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de deux ans. Au 30 septembre 2016, GRAINES VOLTZ détenait 105 226 actions d'autocontrôle correspondant à 7,68 % de son capital, dans le cadre d'options d'achats d'actions aux salariés.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Les Assemblées Générales

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

- 1- *Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.*
- 2- *Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.*
- 3- *Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.*

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

- 4- *Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.*

8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : L'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation énergétique, ou d'eau** : Ces consommations sont peu significatives pour notre activité. GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

Le tableau en annexe détaille les conséquences sociales et environnementales de la société GRAINES VOLTZ S.A..

Pour rappel, un audit énergétique (article 8 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012) a été établi au courant du dernier trimestre 2015, portant principalement sur la flotte de véhicules utilisés pour le déplacement de personnel, représentant plus de 65 % des dépenses énergétiques totales de la société. Cet audit propose des améliorations qui ont été analysées en comité de pilotage.

9. Les risques

Les principaux risques identifiés par la société Graines Voltz sont les suivants :

Risque fournisseurs

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements. Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement. Le risque de non recouvrement des créances est appréhendé à travers la prise en compte de provisions pour dépréciation des créances. Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert comptable.

Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiées et adaptées en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Risque de taux

Eu égard à ces activités opérationnelles et de négoce libellées en €, la société n'est pas exposée aux risques de change pour ces clients hors filiales. Les principaux risques de change ne concernent que ces filiales étrangères.

Risque relatif aux stocks

Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année. Le risque de non-renouvellement des stocks est appréhendé à travers la prise en compte d'une provision pour dépréciation des stocks.

10. Autres propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale

Commissaires aux comptes

Constatant que les mandats de la société KPMG S.A., avec siège Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE, Commissaire aux comptes titulaire et de la société SALUSTRO REYDEL avec siège Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, nous vous proposons de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaires la société GRANT THORNTON, dont le siège social est situé à 29 rue du Pont 92200 Neuilly sur Seine et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, IGEC, dont le siège social est situé 22 rue Garnier 92299 Neuilly sur Seine, pour une période de 6 exercices expirant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Siège social

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 13 décembre 2016, de transférer le siège social du 23, rue Denis Papin à COLMAR au 1, rue Édouard Branly à Colmar à effet du 15 décembre 2016. Nous vous demandons de ratifier cette décision.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à Colmar, le 9 Février 2017
Le Conseil d'Administration

11. Attestation du dirigeant

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

VI. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle Interne mises en place par la société **(Article L. 225-37 du Code de Commerce) Exercice clos le 30 septembre 2016**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce et à l'article R. 225-102 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de conseil, ainsi que de l'application des procédures de contrôle interne mises en place dans votre société.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III "Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne". Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

<i>Membres du Conseil d'Administration</i>	<i>Echéance du mandat</i>
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	
• Serge VOLTZ	2019
Administrateurs	
• Martine VOLTZ	2019
• Christian VOLTZ	2021
• Henri FUCHS	2017
• Géraldine VOLTZ	2018

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2014 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2016, celui de Monsieur Henri FUCHS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 23 mars 2012 et celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 22 mars 2013.

Le Président, Monsieur Serge VOLTZ, est également Directeur Général.

Notre société satisfait aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant le tiers de femmes.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à un administrateur indépendant, en la personne de Monsieur Henri FUCHS. Notre Conseil d'Administration n'a pas en revanche adopté, à ce jour, de code de gouvernance pour la définition de ses propres pratiques.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2016, soit le 1^{er} octobre 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

25 janvier 2016 – 21 mars 2016 – 28 juin 2016 - 29 juillet 2016 – 22 septembre 2016

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2015 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
- Politique salariale ;
- Comptes prévisionnels ;
- Conventions,
- Filiales.

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande, par le Directeur Adjoint. L'administrateur indépendant bénéficie d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Code de gouvernement

Le Conseil a décidé de se recommander du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre ce Code graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ce Code soient mûrement réfléchis. Il précise à ce sujet que :

- ✓ Le conseil a retenu le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général,
- ✓ Le conseil est composé de 5 membres dont 2 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité,
- ✓ Aucun administrateur ne représente les salariés mais un administrateur cumule son mandat avec des fonctions salariées.
- ✓ Un administrateur d'expérience, indépendant et dont les avis sont suivis a été nommé au sein du Conseil et permet un débat harmonieux et serein.
- ✓ Le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société
 - Expert-comptable pour l'audit et la gestion d'entreprise
 - Banques pour les finances
 - Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
 - Administrateur indépendant pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur l'ensemble de la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe et d'un avantage pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En tout état de cause le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF.

Le Comité de pilotage

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président Directeur Général puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

Rémunérations des dirigeants

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

Néanmoins, le Conseil a souhaité continuer sa réflexion quant à l'application des recommandations de ce code de gouvernance sur le chapitre des rémunérations des dirigeants sociaux, en considération des particularités tant de la société que du groupe.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société "GRAINES VOLTZ". Il en est de même de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur, à l'exception d'une rémunération limitée dans la société IBERIA SEEDS.

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du président directeur général

La Direction de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Serge VOLTZ.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, conformément aux dispositions légales.

Conflits d'intérêts

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et les salariés actionnaires de la société.

Information et communications boursières

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet "Finances", les documents légaux à sa charge (rapport annuel, rapport du Président sur le contrôle interne,...).

Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des assemblées générales sont déterminées par le code de commerce et les statuts. Plus particulièrement, l'assistance, la représentation et les droits de vote sont fixés à l'article 12 des statuts ainsi qu'il est rappelé dans le rapport de gestion.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne

1. Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concernés. Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

A titre de mention spécifique, il est précisé que la société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays et que nos participations dans les sociétés BRARD GRAINES, BIGLER Samen AG et HORMALYS ont été cédées le 30 juin 2016.

Il est précisé, par ailleurs pour plus de précisions, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation

a. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

b. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier

- l'Expert comptable extérieur
- le Président Directeur Général

Ce document a été mis à la disposition des Commissaires aux comptes

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 25 janvier 2017, lors de l'arrêté des comptes.

c. Rôle du président et du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

2. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à l'activité des commerciaux. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

Risque environnemental

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits notamment au regard de son « image ». GRAINES VOLTZ apporte ainsi un soin tout particulier au risque environnemental, paramètre important de l'image du groupe et moteur de son activité.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : l'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus

respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

Risque climatique

Dépendante des conditions climatiques qui pourraient restreindre et limiter ses approvisionnements, Graines VOLTZ à depuis de nombreuses années diversifié tant ses services d'approvisionnement que ses gammes de produits pour permettre une réduction significative de l'impact des conséquences climatiques. Des efforts particuliers constants sont entrepris pour développer des offres élargies et désaisonnalisées.

En ce qui concerne plus particulièrement, les risques financiers liés aux changements climatiques, des accents particuliers sont mis sur la commercialisation de variétés moins exigeantes en eau ou plus résistantes au stress hydrique, ainsi tant au niveau des approvisionnements que des livraisons, sur l'optimisation du transport. Les organismes consulaires de nos fournisseurs, clients ou prestataires mettent en œuvre de leur côté une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de ces activités.

Risque fournisseurs

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements. Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement. Le risque de non recouvrement des créances est appréhendé à travers la prise en compte de provisions pour dépréciation des créances.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert comptable.

Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiées et adaptées en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Assurances

Notre société a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par nos activités.

Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

Risque de taux

Eu égard à ces activités opérationnelles et de négoce libellées en €, la société n'est pas exposée aux risques de change pour ces clients hors filiales. Les principaux risques de change ne concernent que ces filiales étrangères.

Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année. Le risque de non-renouvellement des stocks est appréhendé à travers la prise en compte d'une provision pour dépréciation des stocks.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.
- Risques relatifs à l'octroi de garantie au m². Ce risque est garanti car refacturé au client puis payé au fournisseur.

Audit énergétique

A titre de rappel, il est précisé qu'un audit énergétique (article 8 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012) a été établi au courant du dernier trimestre 2015, portant principalement sur la flotte de véhicules utilisés pour le déplacement de personnel, représentant plus de 65 % des dépenses énergétiques totales de la société.

Le tableau en annexe du rapport de gestion détaille les conséquences sociales et environnementales de la société. Ces informations ont été vérifiées par le Cabinet KPMG.

3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

a. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

b. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi de la DUP et CHSCT)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CHSCT
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

c. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes. Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement suivi.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

d. Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées. Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le logiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par réplication de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires. De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire et de trésorerie est effectué périodiquement ou ponctuellement par la direction.

e. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

f. Contrôle des informations financières et comptables publiées

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président Directeur Général, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

A COLMAR, le 9 février 2017

Serge VOLTZ
Président Directeur Général

Annexe : Informations sociales et environnementales

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

GRAINES VOLTZ et BALL DUCRETTET

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Sauf mention contraire, les informations Responsabilité Sociétales et Environnementales (RSE) sont limitées à Graines VOLTZ SA qui comprend le siège de COLMAR, les sites de BRAIN SUR L'AUTHION et de MACON ainsi que la société BALL DUCRETTET SAS qui comprend le site de THONON LES BAINS. Le périmètre RSE couvert exclut toutes les autres filiales du groupe Graines VOLTZ (1). Le périmètre RSE représente environ 68% de l'effectif du Groupe et couvre uniquement les activités de Graines VOLTZ SA (activités de conditionnement et de distribution) et de BALL DUCRETTET SAS (activité administrative uniquement). Par conséquent, les informations environnementales communiquées ne prennent pas en compte les impacts de l'ensemble des activités de production de semences et de plants horticoles et activité de distribution des filiales du groupe.

La période de reporting considérée porte sur l'exercice 2016 allant du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Pour l'exercice 2016, une filiale française est intégrée dans le périmètre RSE. Pour l'exercice 2017, étant donné que le siège social de Graines VOLTZ a déménagé et est passé de la rue Denis papin à COLMAR à la rue Edouard BRANLY à COLMAR, cela entraîne déjà un travail suffisamment conséquent de remise à jour du RSE pour 2017.

Nous n'intégrerons donc pas de nouvelle filiale pour l'exercice 2017. Le périmètre RSE en 2017 couvrira comme en 2016 Graines VOLTZ SA avec BALL DUCRETTET SAS.

Nous intégrerons LGDF en 2018.

(1) Iberia Seeds (SP), Topsem (Algérie), Saulais (F), Graines VOLTZ Turquie, SEMAPRO (Maroc), Les Gazons de France (F), et PHYTOSEM (F)

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

INFORMATIONS SOCIALES

EMPLOI

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD, le contrat de professionnalisation et les contrats saisonniers. Les salariés du site de MACON sont comptabilisés sur l'effectif de COLMAR. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part. L'activité des salariés affiliés à la MSA est de la "Production semences".

GRAINES VOLTZ SA / REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE AU 30/09/2016

COLMAR	Ouvrier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
18-29ans			2		1	1			3	1
30-34ans			2	3		2		1	2	6
35-39ans			2	1	3	2		2	7	8
40-44ans			1	1	1	2	8	2	10	5
45-49ans			2	1	2	2	11	3	15	6
50-54ans				3	3	1	7	1	10	5
55-59ans							13	4	13	4
Plus de 60ans							3		3	0
TOTAL	0	0	9	9	10	10	44	11	55	

BRAN	Ouvrier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
18-29ans	1	1	1	3					2	5
30-34ans			2	5	2	1		1	4	7
35-39ans			4	7			1	2	5	9
40-44ans	1		1	1	2	2		1	4	4
45-49ans			2	9	1		3	3	6	12
50-54ans		3	2	5		2	2	1	4	11
55-59ans		4		2			2	1	2	7
Plus de 60ans									0	0
TOTAL	2	8	12	32	5	5	8	9	52	

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique.

BRAN / MSA	Ouvrier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
18-29ans									0	0
30-34ans									0	0
35-39ans					1				1	0
40-44ans									0	0
45-49ans									0	0
50-54ans									0	0
55-59ans									0	0
Plus de 60ans									0	0
TOTAL	0	0	0	0	1	0	0	0	1	

THONON	Ouvrier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
18-29ans						1			0	1
30-34ans				1					0	1
35-39ans									0	0
40-44ans						1			0	1
45-49ans				1			1		1	1
50-54ans				1			2	1	2	2
55-59ans				3		1	1		2	4
Plus de 60ans		1		1			1		1	2
TOTAL	0	1	0	7	0	3	5	1	27	

TOTAL	Ouvrier		Employé		Agent de maîtrise		Cadre		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
18-29ans	1	1	3	3	1	3	0	0	5	7
30-34ans	0	0	4	8	2	3	0	2	6	14
35-39ans	0	0	6	8	4	2	3	2	13	12
40-44ans	1	0	2	2	3	5	8	3	14	10
45-49ans	0	0	4	11	3	2	15	6	22	19
50-54ans	0	3	2	9	3	3	11	3	16	18
55-59ans	0	4	0	5	0	1	16	5	16	15
Plus de 60ans	0	1	0	1	0	0	4	0	4	2
TOTAL	2	9	21	48	16	19	57	21	139	

2 Embauches et licenciements

35 embauches dont 12 hommes et 23 femmes (saisonniers inclus) - 57 départs (28 hommes et 29 femmes) saisonniers inclus. Il faut souligner la particularité de l'activité qui fait que nous recrutons des saisonniers pour une durée allant de 1 mois à 8 mois maximum. Les contrats pris en compte sont les CDI, CDD, les contrats de professionnalisation et les contrats saisonniers.

Particularité : si un saisonnier est rentré ou sorti à plusieurs reprises au sein de Graines VOLTZ SA et Ball Ducrettet, la méthode prise en compte veut qu'il ne sera décompté qu'une fois. Il n'y a eu aucun licenciement sur l'exercice 2016.

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

3	Rémunérations et leur évolution	Le total de la masse salariale consolidé de Graines VOLTZ SA s'est élevée à 9 005 358,92 € au 30/09/2016 contre 8 496 847,21 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 5,9%. Les salariés de Graines VOLTZ SA bénéficient d'un contrat de participation aux résultats. Le montant total de la masse salariale de BALL DUCRETTET SAS pour l'exercice 2016 s'est élevée à 732 163 €, contre 738 906 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 0,9%.
ORGANISATION DU TRAVAIL		
4	Organisation du temps de travail	35 heures sauf aménagements particuliers
5	Absentéisme	L'absentéisme de l'exercice est de 3,3% Précisions méthodologiques : la définition retenue pour le calcul du taux d'absentéisme est la suivante : "Heures d'absence pour maladie, accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité" / "Heures théoriques travaillées".
RELATIONS SOCIALES		
6	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Réunion tous les 2 mois de la Délégation Unique du Personnel (DUP) et diffusion des comptes rendus dans la Lettre d'Information (LI) hebdomadaire destinée à l'ensemble du personnel.
7	Bilan des accords collectifs	Un Contrat de Génération a été signé en mars 2015 et envoyé à la DIRECCTE. Les parties signataires à l'accord (les membres de la DUP et la Direction) y affirment leur volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout travailleur quel que soit son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences entre ces derniers. Il tend également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et de mixité des emplois ainsi que d'égalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement de carrière. Un plan égalité Femmes / Hommes a été rédigé pour la période allant de 2011 à 2014 et signé par la Direction et les membres de la DUP. Ce document a été envoyé à la DIRECCTE. Les parties confirment leur engagement à continuer à maintenir la quasi parité entre les hommes et les femmes de l'entreprise tant au niveau des rémunérations dans les différentes catégories socio professionnelles, qu'au niveau de la formation mais également au niveau des évolutions professionnelles. Les évolutions continuent et les parties conviennent donc de se fixer des objectifs de réflexion dans le domaine de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Les accords en vigueur ont pour objectifs d'améliorer entre autre les conditions de travail des salariés, sans que pour autant les impacts de ces accords ou actions menées soient facile à mesurer.
SANTE ET SECURITE		
8	Condition de santé et de sécurité au travail	Visite médicale d'embauche obligatoire puis visite médicale tous les 2 ans sauf cas particuliers. Pour les commerciaux, affiliation directe auprès des médecins du travail de leur lieu de résidence. Sécurité au travail : sur chaque site, des Sauveteurs Secouristes du Travail sont formés et présents pendant les heures de travail (COLMAR : 4 SST - BRAIN : 11 SST - MACON : 2 SST - COMMERCIAUX : 1 SST - THONON : 2 SST). De plus, conformément à la loi 2011-867 du 20/07/2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, 3 correspondants CHSCT se sont portés volontaires (COLMAR : 1 - BRAIN : 1 - MACON : 1 - THONON : 1). Site de Brain : formations de personnes à la manipulation d'extincteurs et à l'évacuation du site.
9	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Le plan égalité Femmes / Hommes a été signé et transmis à la DIRECCTE. Aucun accord n'a été signé concernant la santé et la sécurité au travail. Ces points sont mentionnés dans le Document Unique d'Evaluation et de Prévention des Risques.
10	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5 accidents du travail, soit un taux de fréquence à 13% et un taux de gravité de 0,18%. Les 5 accidents concernent un public varié. Il convient de préciser que même si presque 1/3 de l'effectif de Graines VOLTZ et 50% de l'effectif de BALL DUCRETTET sillonne la France et le monde en voiture pour environ 2 700 000km par an, aucun accident de travail n'est à déclarer pour un commercial dans le cadre de sa fonction sur la "route". Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 0%. Précisions méthodologiques : Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

FORMATION	
11	<p>Politiques mises en oeuvre en matière de formation</p> <p>Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée possible à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année, effectué par les Ressources Humaines, puis tout au long de l'année chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour accord aux membres du Comité de Pilotage et un Plan de Formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.</p>
12	<p>Nombre total d'heures de formation</p> <p>Pour l'exercice 2016, 1 024 heures de formation ont été effectuées et prises en charge (y compris les dossiers commencés en 2015).</p> <p>Précisions méthodologiques : Toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation. Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisée sur l'exercice durant lequel la formation est clôturée. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car l'organisme de formation Wall Street s'engage à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.</p>
EGALITE DE TRAITEMENT	
13	<p>Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été rédigé pour les années 2012, 2013 et 2014. Ce document reprenant les 3 années est signé par les membres de la Direction ainsi que des membres de la Délégation Unique du Personnel. Il a été envoyé à la DIRECCTE pour officialisation.</p>
14	<p>Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées</p> <p>6 salariés handicapés bénéficient de CDI, 1 saisonnière revient régulièrement. Une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile. Il existe une particularité pour les salariés de BALL DUCRETTET SAS : il n'y a pas d'obligation de les déclarer du fait d'un effectif inférieur à 20 salariés.</p>
15	<p>Politique de lutte contre les discriminations</p> <p>Offres d'emploi : respect de la loi - recrutement : respect de la loi sans distinction de sexe, de religion, d'âge. Affichage des textes de Loi et application de ceux-ci sur chaque site</p>
PROMOTION ET RESPECT STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES	
16	<p>Au respect de la liberté d'association et du droit négociation collective</p> <p>A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</p> <p>A l'élimination du travail forcé et obligatoire</p> <p>A l'abolition effective du travail des enfants</p> <p>En conformité avec les valeurs des Droits de l'Homme, de la convention collective dont dépend la société et du Règlement Intérieur mis en place.</p>
17	
18	
19	

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE		
20	<p>Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</p>	<p>Organisation sur les questions environnementales : veille réglementaire par les responsables de site et leur collaborateur. Entreprise agréée et certifiée pour la vente de produits phytosanitaires à destination des professionnels. Des salariés possèdent le certiphyto opérateur, conseil et mise en vente. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité du Directeur du site BRAIN (Jean Luc PAULET), de l'intendant (Guillaume LEROY) et de responsables de process du site (les responsables de service du site de BRAIN). L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).</p>
21	<p>Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</p>	<p>Sensibilisation en matière d'impression des documents - de tri sélectif (papier - plastique - autres déchets) - Affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer - BRAIN et COLMAR : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures ménagères. Site de BRAIN : formation CERTIPHYTO de toutes personnes manipulant des produits phytosanitaires. Site de THONON les BAINS : tri sélectif des papiers et ordures ménagères. Une fois tous les 15 jours, un salarié dépose les différents sacs à la décharge de la commune dans les containers prévus à cet effet. Aucune action n'est menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique ne représentant pas en enjeu matériel pour la société (plus d'activité de production de graines ni d'activité en lien avec la production d'espèces végétales alimentaires)</p>
22	<p>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</p>	<p>Le Groupe ne dispose pas de sites classés ICPE. Sites de COLMAR et de THONON : pas de risque de pollution car ce sont des sites administratifs - site de BRAIN : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limité par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérées par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques. Pour le site de MACON, il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Etant donné la nature des produits, rien n'est débailé. Des extincteurs sont mis en place et régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB). Un document Unique de Prévention et d'Evaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREWEL, le locataire principal du dépôt.</p>
23	<p>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux dans un litige en cours</p>	<p>Graines VOLTZ n'a pas provisionné comptablement ce risque.</p>
POLLUTIONS ET GESTION DES DECHETS		
24	<p>Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</p>	<p>COLMAR, THONON et MACON : Les sites ne sont pas des sites de production et ne rejettent donc pas de déchets de manière significative. BRAIN : Respect des produits et doses maximales autorisées de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et évier de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes que l'hydrochlorite de sodium. Nous avons créé un poste de responsable adjoint Techno-semences en 2016 pour effectuer des recherches sur des méthodes de désinfection alternatives.</p>
25	<p>Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</p>	<p>COLMAR : Ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri. BRAIN : tri sélectif en place avec le recyclage du carton via un contrat de collecte (6 tonnes/an), présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques. Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé. Déchets contenant des fongicides (semences reformées, eaux de rinçage, gants jetables, ...) stockés dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé. Opérateurs réalisant les traitements de semences disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques). Les palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction sont maintenant stockées et reprises par un prestataire spécialisé qui les revalorise. Depuis 2016, les bigbags déjà utilisés sont collectés puis valorisés via une filière de recyclage. Les bigbags sont recyclés à 100% et peuvent être réutilisés pour isoler ou réaliser du mobilier (cf site ADIVALOR).</p>
26	<p>Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</p>	<p>COLMAR, THONON et MACON : néant - BRAIN : Document Unique de prévention des risques : prise en compte des problèmes de bruit dû à la centrale d'aspiration des poussières : mise en place de silencieux.</p>
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES		
27	<p>Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</p>	<p>COLMAR, BRAIN et THONON : réseau de la ville, pas de prélèvement en milieu naturel. Brain : eau de qualité irrigation utilisée pour l'arrosage en complément de l'eau de récupération de pluie. La consommation d'eau pour l'exercice sur les sites est de 3292 m³. Précisions méthodologiques : Les consommations d'eau et d'énergie sont reportées sur la période de facturation qui peut être en décalage avec l'exercice comptable. En cas de donnée manquante, la donnée a été estimée en prenant en compte la donnée de l'exercice précédent (cas de la consommation d'eau d'irrigation du site de Brain) ou extrapolée sur la base des consommations connues (cas des consommations d'eau des bureaux de Ball Ducrettet et du site de Macon). En 2016, 71% de la consommation d'eau a été estimée en appliquant ces méthodes alternatives.</p>

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

28	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	L'entreprise achète des lots de semences potagères et florales, vérifie la qualité des marchandises reçues selon ses procédures d'agrèage. En fonction des résultats d'analyses et des marchés de destination, les lots peuvent être transformés (triage divers, calibrage, désinfection, prégermination, enrobage, pelliculage, ...) puis conditionnés et expédiés. Le Groupe s'engage pour l'exercice 2017 à communiquer sur une donnée chiffrée concernant le nombre de conditionnement consommé pour nos produits finis.
29	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Site de BRAIN : équipé de 700 m ² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF est de 41 418 kWh ; cette production est autant de kwh que Graines VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : Récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage. La consommation totale de Gaz naturel pour l'exercice est de <u>8 226 m³</u> , la consommation de gaz propane pour l'exercice est de <u>2 357 kg</u> et la consommation d'électricité s'élève pour l'exercice à <u>757 673 kWh</u> . Les quantités de carburant consommés par les déplacements en voiture des commerciaux est de <u>195 485 litres</u> .
30	Utilisation des sols	Graines VOLTZ S.A. et Ball Ducrettet se limitent à des bâtiments tertiaires, un entrepôt (MACON) et un site industriel (BRAIN). Le traitement de semences réalisé sur le site de Production de Semences de BRAIN permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture. GRAINES VOLTZ n'exploite pas les sols dans le cadre de son activité (pas de production aux champs, ...).
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
31	Rejets de gaz à effets de serre	Parc automobile : l'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides quand cela est possible et désormais de véhicules essence à la place de véhicules diesel - Participation au challenge "Au boulot à vélo" (3ème place en 2011 et 2ème place en 2012). La somme globale de rejet des gaz à effet de serre est de <u>699 790 kg CO₂</u> ; cette somme comprend la consommation de gaz, d'électricité ainsi que la consommation de carburant par les véhicules de société. Les facteurs d'émissions retenus pour le calcul proviennent de la base carbone de l'Ademe. Précisions : Les dispositifs de reporting actuellement mis en place ne permettent pas d'apprécier l'importance des émissions de gaz à effet de serre générées par l'usage des produits et services de la société.
32	Adaptation aux conséquences du changement climatique	L'entreprise ne devrait pas être directement impactée par le changement climatique avec son activité de distribution. Néanmoins nos fournisseurs et clients le seront davantage, il est probable que les marchés et les produits évoluent en conséquence à terme (zone de production de semences, variétés/espèces adaptées au climat, ...).
33	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	
	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	BRAIN : Espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. Graines VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco certifiés donc non traités par des insecticides ni de pesticides.
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE		
34	En matière d'emploi et de développement régional	Aucune action particulière n'est réalisée
35	Sur les populations riveraines ou locales	Aucune action particulière n'est réalisée

GRAINES VOLTZ SA et BALL DUCRETTET SAS

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES		
36	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	Brain : visites possibles sur demandes de l'outil de production pour des groupes scolaires de formation agricoles. Visites régulières du site de Brain sur l'Authion par des établissements scolaires chaque année.
37	Actions de partenariats ou de mécénat	Musée UNTERLINDEN COLMAR + Association Action Positive pour Haïti + collecte des bouchons d'es bouteilles d'eau pour les remettre à une association pour les enfants malades. Collecte des piles usagées afin de les remettre à Mondial RELAY qui fera un don à l'AMF Téléthon pour chaque pile collectée.
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
38	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Le principal fournisseur de jeunes plants a obtenu la certification environnementale MPS-A. Les transporteurs ont signé une charte de diminution des gazs à effet de serre.
39	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	L'activité de Graines VOLTZ fait que nous ne sous-traitons pas. Cf thématiques ci-dessus concernant la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs de leur Responsabilité Sociale et Environnementale.
LOYAUTE DES PRATIQUES		
40	Actions engagées pour prévenir la corruption	Graines VOLTZ est une société cotée en bourse contrôlée par un cabinet d'expertise comptable et deux cabinets de commissariat aux comptes 2 fois par an. Les bilans semestriels et annuels ainsi que toute information d'événements conséquents sont publiés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Ball Ducrettet SAS étant une filiale de Graines VOLTZ, est contrôlée de la même manière.
41	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	La Société Graines VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas. Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).
AUTRES ACTIONS ENGAGEES, AU TITRE DES INFORMATIONS SOCIETALES, EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
42	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Offre de graines à l'association Action Positive dans le but de créer des "potagers" en Haïti afin d'aider leur développement dans le domaine agricole.

VII. **Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Graines Voltz S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.**

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 Colmar
Capital social : €1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Graines Voltz S.A.

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

17 février 2017

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Colmar, le 17 février 2017

RSM Sogex


Jean-Michel COUCHOT
Associé



Strasbourg, le 17 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Olivier FRANK
Associé



VIII. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



Graines Voltz SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés*

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. -225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Colmar, le 17 février 2017

RSM Sogex

Jean-Michel COUCHOT
Associé



Strasbourg, le 17 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Olivier FRANK
Associé

